
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-neuvième séance – Lundi 24 octobre 2005, à 17 h

Présidence de M. Roberto Brogini, vice-président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Eric Fourcade, M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, MM. Jean-Marie Hainaut, Guy Jousson, M^{me} Ruth Lanz Aoued, MM. David Metzger, Jean-Pierre Oetiker, M^{mes} Bérengère Rosset, Sandrine Salerno et Nicole Valiquer Grecuccio.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 29 septembre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 octobre, mercredi 12 octobre et lundi 24 octobre 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous prie d'excuser mon absence à la séance de 20 h 30. En effet, ce soir a lieu, comme chaque année, le concert de l'Organisation des Nations Unies (ONU) au Victoria Hall, et je dois y prononcer un petit discours. L'ONU fête en 2005 son soixantième anniversaire; cette cérémonie revêt donc une importance particulière.

J'ai une deuxième communication à vous faire. Vous avez toutes et tous reçu un communiqué du Conseil administratif concernant l'immeuble sis au 25, rue du Stand. Ce document est à votre disposition, il va d'ailleurs vous être distribué par notre huissier, M. Murzynowski. Je vous en lis la teneur:

«Ce samedi, le Conseil administratif a longuement examiné le rapport du Contrôle financier sur l'immeuble sis au 25, rue du Stand, débattu des réponses à donner et des mesures à prendre.

»La procédure prévoit que le Conseil administratif réponde aux questions posées par le rapport du Contrôle financier. Ces réponses, élaborées ce matin, seront validées le mercredi 26 octobre.

»Précisons que ledit rapport, sur bien des points, notamment le prix d'acquisition de l'immeuble, contredit les attaques outrancières dont le Conseil administratif a été l'objet.

»A propos des mesures, le Conseil administratif a décidé d'initier une enquête administrative approfondie, de manière à déterminer les responsabilités des fonctionnaires qui ont conduit ce dossier.

»En l'état, le Conseil administratif a d'ores et déjà décidé de confirmer la suspension du directeur de l'organisation urbaine et des constructions.

»Enfin, le Conseil administratif s'exprimera publiquement sur ce dossier à l'issue de sa prochaine séance.

»D'ici là, il n'y aura pas d'autres commentaires.»

Je précise que la prochaine séance du Conseil administratif aura lieu après-demain mercredi, soit le 26 octobre.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je remplace au cours de cette séance M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente du Conseil municipal, qui est retenue par des obligations professionnelles prévues de longue date.

Les membres de la commission des pétitions sont priés de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret, à 19 h, afin de traiter d'un objet urgent.

Je vous signale, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que TV Léman bleu ne retransmet pas notre séance de ce soir. En revanche, un caméraman de cette chaîne viendra prendre quelques images dans notre enceinte – en tout cas, la demande nous en a été adressée.

Comme il vient de nous le dire, M. Manuel Tornare sera absent lors de notre deuxième séance, à 20 h 30. Nous le remercions de représenter l'ensemble du Conseil municipal de la Ville de Genève lors du concert commémoratif du sixième anniversaire de l'ONU.

J'ai une dernière communication à faire, que je vais vous lire.

«1. Le bureau du Conseil municipal prend acte de la distribution à l'ensemble des conseillers municipaux d'un communiqué de presse à la suite de la séance extraordinaire du Conseil administratif du samedi 22 octobre consacrée à l'immeuble sis au 25, rue du Stand.

»2. A la connaissance du bureau, et en accord avec le président de la commission des finances, il est pris acte que le Conseil administratif prendra position par écrit, mercredi matin 26 octobre, sur les constats et conclusions du rapport du Contrôle financier. Ces conclusions seront intégrées au rapport définitif, qui sera transmis par porteur, entre l'après-midi du jeudi 27 et vendredi 28 octobre, aux membres de la commission des finances. Ce rapport reste à ce jour confidentiel et il a été requis des membres de la commission des finances de ne pas le dévoiler, ainsi que le prévoit l'article 115, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal.

»3. La commission des finances auditionnera M. Lévrier, directeur du Contrôle financier, et ses collaborateurs, mardi prochain 1^{er} novembre 2005, à 20 h 30. La commission des finances passera alors en revue le rapport, page par page, et posera toutes les questions nécessaires à M. Lévrier et à ses collaborateurs.

»4. La commission des finances décidera de la suite à donner aux travaux sur cet objet dans le cadre de ses attributions et de ses compétences.»

3. Motion de M^{mes} Anne Moratti Jung, Hélène Ecuyer, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-lungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, Béatrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dramé et Eric Rossiaud: «Pour une campagne de sensibilisation à l'égalité entre hommes et femmes destinée à l'âge préscolaire» (M-540)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- qu'il est généralement admis que ce n'est que vers l'âge de 5-7 ans qu'un enfant intègre que le sexe d'un individu est une donnée biologique;
- que, avant cet âge, les enfants sont convaincus que l'on n'est un garçon ou une fille qu'en fonction de ses comportements, apparences et attitudes;
- que les livres destinés aux enfants en âge préscolaire reproduisent très souvent des schémas féminins et masculins prédéterminés;
- que c'est par le biais d'une information auprès des crèches, des jardins d'enfants et des bibliothèques municipales qu'une réelle prise de conscience peut induire un changement de mentalité dans notre société;
- que, si aujourd'hui l'information existe sur ce phénomène, elle n'est que très peu relayée auprès de la population et des professionnel(le)s concerné(e)s;
- que lors du colloque organisé chaque année par la Délégation à la petite enfance ce sujet pourrait être abordé,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre sur pied une campagne de sensibilisation sur l'égalité entre hommes et femmes spécifique à l'âge préscolaire auprès des éducateurs/trices de la petite enfance, des bibliothécaires et des usagers/ères des crèches, jardins d'enfants et bibliothèques de la Ville de Genève.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous rappelez-vous l'histoire de M. Pouce qui a peur du loup, racontée à l'occasion de la dernière sortie de notre Conseil municipal, au mois d'août 2005? Depuis la première fois que je l'ai entendue, j'y ai ajouté M^{me} Pouce, car il est important de parler de madame, et pas seulement de monsieur. Lorsque je raconte cette histoire aux petits, je confie à M. Pouce le soin de réveiller

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

M^{me} Pouce et de préparer le petit-déjeuner – ils me regardent alors d'un air amusé. Puis M. Pouce et M^{me} Pouce vont se brosser les dents; cela fait vraiment rire les enfants, mais il s'agit aussi d'un message éducatif. Ils miment le brossage des dents et ils en rient, bien sûr.

Eh oui, par le biais des histoires pour enfants, on peut transmettre des messages éducatifs, mais aussi, hélas – et trop souvent! – toutes sortes de stéréotypes. Prenons l'histoire de *Top, l'imprudente...* (*Brouhaha.*) Merci de bien vouloir sonner la cloche, Monsieur le président, car ce bruit est insupportable.

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, veuillez écouter M^{me} Moratti Jung!

M^{me} Anne Moratti Jung. Dans cette histoire, le docteur est un lapin et son assistante une petite lapine court-vêtue. Quant à M^{me} Poule Rousse, sa maison est bien rangée, elle a son tablier autour des hanches et l'aiguille à la main – une bonne petite femme d'intérieur, cette petite poule rousse! Et Martine! Notre inénarrable Martine! Elle aide tante Lucie à faire à manger, garde son petit frère, nettoie la maison de fond en comble – une vraie petite femme à marier, cette Martine! Et ce n'est pas tout! Les garçons jouent au foot avec des copains pendant que les filles restent à la maison pour s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs; la maman, un tablier noué autour de la taille, fait la vaisselle ou donne un bain aux enfants, alors que papa, une fois rentré du travail, lit le journal et regarde la télévision: voilà ce que l'on peut trouver dans les histoires pour enfants.

J'aimerais souligner ce soir que ces histoires ne sont pas anodines. Si les professionnels sont conscientisés, ils peuvent choisir des histoires qui ne véhiculent pas de stéréotypes, ou alors répondre aux questions des enfants après une lecture en leur faisant prendre des distances avec ces stéréotypes.

Afin de conscientiser les professionnels – éducateurs et éducatrices, bibliothécaires et usagers – nous avons émis l'idée d'aborder ce sujet lors du colloque annuel de la Délégation à la petite enfance, qui remporte un immense succès et dont l'objectif est de mettre à plat des problèmes, d'avoir un échange sur des problématiques de notre société moderne – or il me semble que la question du genre dans la littérature enfantine est vraiment une question moderne!

En outre, intégrer cette problématique au colloque de la Délégation à la petite enfance n'implique pas de voter une ligne budgétaire supplémentaire, puisque ce colloque existe déjà et qu'il connaît chaque année un grand succès. Je ne demande donc pas du tout la création d'une nouvelle ligne budgétaire, mais d'intégrer cette problématique à une structure déjà existante et qui est à notre disposition.

Préconsultation

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Mon intervention pourrait être une suite des histoires de Martine, qui s'intituleraient *Martine prend la parole au Conseil municipal...* Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de vous exposer une énigme. J'espère que quelques personnes parmi vous la connaissent déjà, mais je souhaite aux autres le plaisir de la découverte.

Un père et son fils circulent en voiture lorsqu'un chien surgit et traverse la route. Alors qu'il tente d'éviter le malheureux animal, le père perd la maîtrise du véhicule, qui heurte violemment un arbre. Il meurt sur-le-champ, alors que son fils, grièvement blessé, est transporté d'urgence à l'hôpital le plus proche. On lui découvre d'importantes lésions qui nécessitent une intervention rapide. L'équipe de médecins de garde accourt et, alors qu'ils sont en train d'examiner l'enfant, on entend une voix dire: «Je ne peux pas opérer cet enfant, c'est mon fils.» Comment est-ce possible?

Certaines et certains d'entre vous connaissent probablement la réponse: c'est la mère de l'enfant qui est médecin – et même chirurgienne! – dans cette histoire. Je dis «et même», car c'est dans cette spécialisation de la médecine que les femmes sont les moins nombreuses; leur proportion y est même inférieure à celle des femmes professeures à l'université, c'est vous dire si elle est extrêmement faible! Même si vous avez trouvé la réponse à cette énigme, il vous aura certainement fallu – tout comme à moi, bien que je sois féministe depuis l'âge de 9 ans – quelques secondes de réflexion pour déconstruire les idées préconçues et les stéréotypes qui abondent partout dans les médias, la publicité et la littérature – dont celle destinée aux petits enfants, qui nous préoccupe aujourd'hui.

Le groupe socialiste rappelle que la Constitution fédérale et la Constitution genevoise garantissent comme droit fondamental l'égalité de tous les êtres humains devant la loi, et précisent que la loi doit pourvoir à l'égalité non seulement de droit, mais aussi de fait, en particulier dans le domaine de la famille, de la formation et du travail. Aujourd'hui, il est très largement admis – c'est presque devenu une lapalissade – que l'égalité de droit est acquise; néanmoins, les mentalités, et donc les faits, ne correspondent pas toujours à cet acquis. La motion M-540 est basée sur ce constat.

Le groupe socialiste tient toutefois à préciser ceci: si cette motion a pu germer dans la tête de ses auteurs, c'est aussi parce que la Ville de Genève, par sa politique remarquable et courageuse de développement des institutions de la petite enfance, œuvre au quotidien sur le terrain pour rendre possible l'égalité entre hommes et femmes dans la vraie vie – pas comme dans les livres.

La conception – ce terme n'est pas choisi au hasard – d'un nouveau droit pour les parents, celui de faire garder leurs enfants, permet enfin une réalisation

concrète du droit constitutionnel. L'application pratique, pour les parents, du droit de faire garder leurs enfants, lorsqu'ils souhaitent ou doivent exercer un emploi rémunéré, fera plus pour l'évolution des mentalités que toute campagne, aussi bien faite soit-elle. Ce droit changera l'image que les parents ont d'eux-mêmes, celle que les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance ont de leur profession, et celle de leur relation avec les parents et les enfants. Ces derniers, qui sont comme de vraies éponges, apprendront, grâce au modèle de leurs parents et des professionnels, une nouvelle manière de vivre selon l'égalité.

Il n'en demeure pas moins que toutes les forces qui pourront contribuer à instaurer le plus rapidement possible cet état de fait sont à employer, de même que tous les moyens déjà existants ou encore à créer: sensibilisation des professionnels au cours de leur formation initiale, formation continue des personnes déjà en fonction, soirées d'échanges avec les parents, large diffusion et utilisation du guide *Zora Larousse*, vulgarisation de récentes études universitaires ou d'artistes, répétition de l'exercice de formation distribué aux professionnels dans les maisons de quartier et les centres de loisirs. Il faut que tous ces moyens soient utilisés!

Je tiens à préciser que, par le terme «professionnels», j'entends celles et ceux qui travaillent dans les institutions de la petite enfance. Cependant, au niveau de la Ville, cette catégorie devrait être étendue aux personnes employées dans les centres de loisirs et les maisons de quartier, c'est-à-dire dans tout le secteur périscolaire. Il faudrait également, dans la mesure du possible, mettre au point une coordination de ces efforts avec le Canton ou, en tout cas, envisager une suite de cette campagne auprès des enseignants, des professeurs et du personnel parascolaire.

Ce projet est ambitieux mais, en ce qui concerne les questions d'égalité, qui veut la fin veut les moyens! Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à renvoyer la motion M-540 au Conseil administratif et à lui donner tous les moyens nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe qu'un photographe de la *Tribune de Genève* est également présent dans notre enceinte, avec l'autorisation du bureau.

En outre, je vous prie d'être plus silencieux, tant sur les bancs de la droite que sur ceux de la gauche, et d'écouter les oratrices et les orateurs.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la notion d'égalité – comme bien d'autres valeurs, d'ailleurs, telles que la

morale et le respect – est conditionnée par les modèles auxquels nos enfants sont exposés. Or vous n'êtes pas sans savoir que les premiers modèles se forment au sein de la famille, tout d'abord auprès des parents; le rôle des crèches, des écoles et de la société ne vient que plus tard.

Les radicaux ne veulent pas donner un signal négatif, mais ils désirent valoriser le rôle des parents. Il nous semblerait plus judicieux, lors de réunions de parents dans les crèches, jardins d'enfants et classes enfantines, de sensibiliser ces derniers aux valeurs qui font notre pays, dont l'égalité. C'est pour cette raison que nous nous abstenons sur cette motion.

M. Patrice Reynaud (L). Cette motion a été particulièrement débattue au sein du groupe libéral. Pour ne rien vous cacher, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons même dû voter pour établir notre position sur cet objet. En effet, en tant que libéraux convaincus, nous comptons parmi les éléments moteurs de notre politique la notion de confiance. Or cette dernière concerne directement celles et ceux qui sont chargés d'assurer l'éducation de nos enfants. Je crois que, à trop vouloir leur dire ce qu'ils doivent faire, ils finissent par ne plus le savoir. C'est peut-être la leçon à tirer aujourd'hui du désordre qui règne à cet égard: les enseignantes et les enseignants, à tous les niveaux scolaires, ne savent plus quelles valeurs véhiculer auprès de nos enfants.

J'aimerais aborder un deuxième point, sur lequel je tiens à ce que nous soyons tous très au clair. Il est bien évident que, contrairement à ce que d'aucuns pourraient penser, le groupe libéral est profondément attaché à l'égalité entre les hommes et les femmes, comme il l'a déjà prouvé à plusieurs reprises. Mais le prouver ne veut pas dire enfoncer le clou, imposer, obliger! Ce n'est certainement pas en essayant de convaincre par A+B que l'homme et la femme sont égaux que nous y parviendrons. Cette vérité doit être logique et s'observer dans l'essence même de l'instruction promulguée à l'école. Pour être entouré, dans ma famille et parmi mes amis, d'enseignantes et d'enseignants, je suis intimement persuadé qu'ils ont à cœur de transmettre à nos enfants – cela a été rappelé tout à l'heure par M^{me} Gachet – des messages de respect de l'individu, homme ou femme.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous assure que, dans les écoles de notre canton – mais aussi ailleurs – on ne fait pas de différenciation entre les petites filles et les petits garçons. Vouloir systématiquement enfoncer le clou en répétant aux enfants qu'ils sont égaux, c'est les pousser à s'interroger et à se dire que, si on n'arrête pas de leur affirmer l'existence de cette égalité, c'est peut-être bien parce qu'elle n'existe pas – on risque donc tout simplement de démontrer le contraire de ce qu'on veut prouver!

Je finis sur ce point en soulignant une fois encore que, pour nous, libéraux, il est essentiel d'avoir confiance en ceux que nous chargeons de prodiguer un

enseignement à nos enfants. Si on est constamment derrière eux – que ce soit au niveau de la Ville de Genève, du Département de l'instruction publique ou que sais-je? – pour leur dire de faire ci ou ça, ils vont finir par baisser les bras et répondre: «Puisque vous êtes si forts et si doués, faites-le à notre place!» C'est la raison pour laquelle le groupe municipal libéral a décidé de ne pas entrer en matière sur la motion M-540.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Voilà une bonne idée: l'égalité des droits entre hommes et femmes! Nous y souscrivons tous. Nous sommes favorables à l'égalité des droits et des salaires – à travail égal, salaire égal. Moi-même, je n'ai que des filles et je souhaite qu'elles aient les mêmes droits que les garçons.

Mais vous, les corporations de droit public, vous êtes toujours en train de vous immiscer dans les histoires de la famille! Mes enfants sont d'âge préscolaire, et je leur lis les histoires de Martine et celles de Lili. Je constate que mes filles, à 3 ans et demi, se considèrent comme telles et jouent à la poupée. En effet, à cet âge, les filles jouent aux filles et les garçons jouent aux garçons. Votre motion est ridicule!

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Il ne s'agit pas de ne pas faire confiance aux professionnels! Le colloque de la Délégation à la petite enfance existe déjà. D'autres thèmes y ont déjà été abordés, comme la résilience ou les différences de cultures, non pas parce que nous pensons que les professionnels n'ont aucune idée des notions de résilience et de différentes cultures, ou qu'ils ne connaissent pas Boris Cyrulnik, par exemple. Mais ce genre de séminaire permet un échange entre professionnels de divers horizons – et non pas seulement ceux de la petite enfance – et conduit à une évolution des pensées. En effet, quand on échange des points de vue, on évolue. Il ne s'agit donc pas ici d'imposer des mesures à des professionnels formés il y a dix ou quinze ans, mais d'évoluer en commun dans une société moderne, qui pose des problèmes nouveaux auxquels il faut répondre ensemble. Nous ne pensons pas du tout que ces personnes-là ne sont pas capables de réfléchir toutes seules, mais nous pouvons trouver ensemble de nouvelles solutions et aller un peu plus loin.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il se trouve que je m'occupe professionnellement de la formation des jeunes et des moins jeunes. Lors de toutes les campagnes menées pour l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment au niveau des professions, j'ai pu constater que les objectifs que nous nous étions fixés n'ont pas vraiment été atteints. Or, j'en suis persuadé, ces préjugés acquis au cours des ans se forment en nous dès le plus jeune âge. C'est la raison pour

laquelle je crois fermement que la motion M-540 est une bonne motion, parce qu'il faut partir de l'enfance pour obtenir ensuite les résultats escomptés dans la mentalité des personnes.

M. Manuel Tornare, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que l'égalité entre hommes et femmes est un impératif catégorique pour le Conseil administratif. M. Reynaud l'a dit, et je l'en remercie.

En ce qui concerne la petite enfance – c'est-à-dire l'âge préscolaire – je vous rappelle que l'Ecole d'éducateurs et d'éducatrices du jeune enfant a intégré à son programme de formation des cours sur l'égalité entre hommes et femmes – et M^{me} Moratti Jung le sait. Le Centre d'études et de formation continue (CEFOC) offre également aux professionnels un cours intitulé «Les livres pour enfants. Toujours aussi sexistes!». Vous voyez que, dans le secteur de la petite enfance, on est très sensible à cette problématique. Mais on l'est également à propos des questions écologiques et des différences culturelles, et il s'agit là de trois éveils auxquels nous rendons attentifs les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance. Le Conseil administratif ne peut donc qu'approuver la motion M-540.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Je voulais juste ajouter que nous souhaiterions que la motion M-540 soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse.

Le président. Il y a donc deux demandes de renvoi: l'une à la commission sociale et de la jeunesse et l'autre, émise par M^{me} Sumi-Viret, au Conseil administratif. Maintenez-vous cette demande, Madame Sumi-Viret?

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). Au sujet des campagnes pour l'égalité entre hommes et femmes, de très nombreux outils, me semble-t-il, sont déjà disponibles et prêts à être utilisés. A mon avis, étudier la motion M-540 à la commission sociale et de la jeunesse est une perte de temps et d'énergie: les structures nécessaires existent déjà, il suffit de s'en servir!

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée par 35 oui contre 17 non (4 abstentions).

Mis aux voix, son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 30 oui contre 28 non (1 abstention).

4. Motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Coupe de l'America 2007: du vent dans les voiles de la Ville de Genève!» (M-541)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- la Coupe de l'America aura lieu en 2007 à Valence, avec un *Defender* genevois en la personne de l'équipe Alinghi;
- les retombées de cet événement en termes d'image pour Genève sont très importantes et que la plateforme promotionnelle temporairement créée se situe au plan mondial;
- l'Office de la promotion économique du Canton de Genève a fait part de son intérêt à participer à la fête organisée en marge de la Coupe de l'America à Valence et qu'il prépare dans ce sens un projet de grande ampleur;
- la Ville de Genève ne saurait être dissociée de l'image de la région d'accueil d'Alinghi, ce d'autant plus que ce défi recueille une large adhésion populaire,

le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève et de participer à l'élaboration d'un projet promotionnel de Genève dans le cadre des épreuves de la Coupe de l'America 2007 à Valence.

M. Pierre Maudet (R). Mon intervention sera assez rapide, puisque les considérants de la motion M-541 sont exhaustifs. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir que l'année 2007 verra un certain nombre de manifestations sportives se dérouler à Genève, mais également ailleurs. Je pense en particulier à un événement qui reliera notre ville et le reste du monde: la Coupe de l'America. En effet, le *Defender*, comme on dit dans ce français répandu maintenant du côté de la Société nautique de Genève (SNG), c'est «Alinghi», le bateau phare bien connu ici.

Le groupe radical s'est demandé s'il n'était pas opportun, vu les démarches auxquelles ont notamment procédé l'Etat et le secteur privé, de s'associer à une dynamique d'ensemble pour promouvoir à Valence notre ville – notre région – et son attractivité économique. Valence va devenir une véritable vitrine, non seulement pour la voile, mais également en termes touristiques, et cela pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

Pour celles et ceux qui ne la connaissent pas – mais je sais que nous comptons parmi nous un conseiller municipal socialiste très bien renseigné sur cette ville, puisqu'il en est originaire – Valence est très dynamique. Ces dernières années, elle a fait des progrès extrêmement importants dans le domaine des transports, de l'environnement, de l'accueil touristique; nous aurions sans doute beaucoup à apprendre d'elle sur ce plan. Elle est surtout très attentive au renouvellement de son tissu économique, visant notamment le développement des nouvelles technologies – sur ce point, on trouve quelques analogies avec Genève.

Par le biais de la motion M-541, nous souhaitons demander au Conseil administratif – si tel n'est pas déjà le cas, car nous connaissons la capacité d'anticipation de nos magistrats, parfois... – s'il ne serait pas enclin à participer à la démarche de l'Etat et des entreprises privées de notre canton, et à utiliser cette vitrine de la Coupe de l'America à Valence en faveur de notre ville, afin d'y faire valoir ses atouts. Il pourrait utiliser pour cela le budget annuel alloué à la promotion économique, ou des crédits qu'il nous demanderait de voter.

Je pense que le Conseil administratif doit s'y prendre à temps, car 2007 sera vite là et la Coupe de l'America aura lieu dans dix-huit mois – comme les élections municipales... Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne saurais trop vous inciter à soutenir la motion M-541; elle se veut un «aiguillon» à l'attention du Conseil administratif.

Préconsultation

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) a été un peu perplexe en lisant la motion radicale M-541. Nous prenons acte du fait que les motionnaires sont attachés à l'équipe Alinghi, et nous les invitons donc à se rendre à Valence en 2007 pour encourager les participants à la Coupe de l'America. En ce qui nous concerne, nous soutenons l'aménagement des installations sportives et leur accès facilité pour le public, ainsi que les événements festifs relatifs au sport, afin que ces actions profitent à une majorité de la population genevoise.

Nous ne comprenons pas pourquoi le Conseil municipal devrait se prononcer sur la présence ou non du Conseil administratif à la Coupe de l'America en 2007. Je lis le quatrième considérant de la motion M-541: «La Ville de Genève ne saurait être dissociée de l'image de la région d'accueil d'Alinghi, ce d'autant plus que ce défi recueille une large adhésion populaire.» Or le fait que le Conseil administratif s'associe ou non à la démarche du Canton ne profitera pas forcément à la population! En revanche, l'organisation d'un «grand événement» à Genève, en septembre 2006, annoncé par la *Tribune de Genève* des 15 et 16 octobre 2005,

apportera un plus à notre ville. Les motionnaires devraient donc être rassurés sur ce point. Si le groupe radical voulait vraiment faire bénéficier nos concitoyennes et concitoyens d'une présence genevoise à la Coupe de l'America 2007, ils auraient dû proposer au peuple un voyage gratuit à Valence...

Mesdames et Messieurs, soyons sérieux! Cette motion est caduque! En effet, la presse nous a annoncé, le 15 octobre 2005, que Genève serait représentée à la Coupe de l'America 2007 par le Canton. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat, Joseph Deiss, conseiller fédéral, et Samuel Schmid, président de la Confédération, se sont déjà rendus à Valence pour inaugurer la base du Team Alinghi. Le 14 octobre, à la SNG, Genève s'est vu attribuer l'appellation de «supporter officiel d'Alinghi», *Defender* de la 32^e Coupe de l'America. Les événements se sont succédé et l'agenda est fixé.

Ce que demandent les motionnaires est déjà prévu, puisque le Canton de Genève sera représenté en 2007 à Valence. Aussi, il serait quelque peu malvenu, à présent, de demander au Conseil administratif de participer aux événements déjà en cours. Cependant, si M. le magistrat Hediger ou le Conseil administratif dans son ensemble estiment qu'il est essentiel de se rendre à Valence, ils nous en informeront. Selon nous, ce n'est pas au Conseil municipal de contraindre l'exécutif communal à faire un voyage jusque là-bas. La motion M-541 est donc désormais vide de sens et c'est pourquoi le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à la refuser – à moins que ses auteurs ne la retirent d'eux-mêmes.

M. Alexis Barbey (L). Madame Figurek, sur un point, vous avez raison: le Canton de Genève est déjà associé aux célébrations – ou, en tout cas, au déroulement – de la Coupe de l'America 2007, et c'est très bien. Mais je suis d'avis, tout comme le groupe libéral municipal, que cela ne suffit pas. Souvenons-nous, tout d'abord, que la SNG n'est pas située sur le territoire de la Ville, mais sur celui de la commune de Cologny. Par conséquent, il n'y a pas d'automatisme à associer notre municipalité à l'événement dont vous avez parlé, Madame Figurek, comme ce pourrait être le cas si le port des Pâquis – plutôt que la SNG – était le *Defender* de la Coupe de l'America.

La Ville doit donc manifester sa volonté d'être associée à ces manifestations. Pourquoi cela est-il souhaitable, selon nous? Je mentionnerai tout d'abord un premier argument totalement subjectif: s'il est une jolie compétition, c'est bien la Coupe de l'America! D'une part, le sport nautique est magnifique à voir; d'autre part, il encourage des vertus largement pratiquées au sein de notre Conseil municipal: la volonté d'entreprendre, le goût de l'excellence et l'esprit d'équipe – cet esprit qui nous soude toujours et qui nous permet de prendre d'excellentes décisions pour notre Ville...

Un autre argument est important, à mon avis, c'est l'image même de la Coupe de l'America, une compétition de très haute qualité à laquelle seuls quelques-uns parmi les meilleurs peuvent participer. Elle demande un énorme investissement en termes de moyens, mais également sur le plan humain.

Enfin, pour aller dans le sens de certains partis qui ne sont pas membres de l'Entente, ce sport est l'un des rares, à ce niveau, à être propre dans le sens écologique du terme. En effet, les bateaux sont propulsés par le vent et se meuvent sur l'eau; ils consomment donc peu d'énergie. Ce sont des formules 1 de la mer, mais ils n'utilisent pas d'essence.

C'est encore un sport multidisciplinaire. Pour arriver à mettre sur pied une équipe pour la Coupe de l'America, il ne faut pas seulement des sportifs, mais également des architectes, des gens du métier de la construction qui manient le carbone, des tailleurs de voiles... Un très grand nombre de professions de l'artisanat haut de gamme entrent en jeu.

Je propose donc non seulement que la Ville s'associe autant que faire se peut – et sans vouloir jouer les strapontins obligatoires – à cette belle manifestation que sera la Coupe de l'America 2007, mais je suggère en plus à notre conseiller administratif écologiste, M. Mugny, de se rendre à Valence à vélo, pour montrer l'exemple!

Le président. Merci, Monsieur Barbey, de vous soucier de la santé de nos conseillers administratifs!

M. Olivier Coste (S). Le groupe socialiste est d'accord de renvoyer la motion M-541 au Conseil administratif, afin qu'il assure à Valence la promotion du nom de Genève et de la Ville en particulier. Nous lui faisons confiance pour présenter un projet cohérent et moins précipité que celui de la 100^e édition de la Foire de Paris... Il ne s'agit pas d'une présence du Conseil administratif à Valence, comme M^{me} Figurek a voulu nous le faire croire en disant que nous voulions y envoyer les magistrats, mais d'une présence de Genève. Il s'agit de rappeler l'importance de notre ville dans ce cadre, avec des suites bénéfiques pour elle. En tout cas, nous préférons confier une telle tâche au Conseil administratif plutôt qu'à l'Office du tourisme.

M. Eric Ischi (UDC). Je souligne la justesse des explications données tout à l'heure par M. Barbey, car il a décrit de manière détaillée le sport qu'est la voile.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rappelle également un événement encore dans vos mémoires: lorsque la Ville de Genève a décidé de fêter le retour d'Alinghi après sa victoire en Nouvelle-Zélande, une immense liesse populaire s'est déployée sur le quai du Mont-Blanc pour accueillir et féliciter cet équipage. Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la motion M-541 et son renvoi au Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur Maudet, pour une fois, je suis vraiment d'accord avec vous! (*Exclamations.*) Vous avez parlé en termes élogieux de Valence et de son dynamisme, ce qui me va droit au cœur, car le maire de Valence est une femme – et une libérale, en plus! Je la connais personnellement. Elle représente le Parti populaire, un parti libéral à la mode espagnole.

Je me joins aux propos que vient de tenir M. Ischi au sujet de la notion de popularité, et je n'en ai pas la même idée que M^{me} Figurek. Le jour où le Conseil administratif presque au complet a accueilli Alinghi, 30 000 personnes étaient dans la rue! Si ce n'est pas une liesse populaire, cela! Franchement, c'est mieux que ne l'a jamais fait le Servette au Stade de Genève, disons-le clairement! C'était peut-être un événement ponctuel, mais il a tout de même connu un grand succès, tout comme la réception organisée par le Conseil administratif quelques jours après.

Une précision: ce n'est pas M. Hediger qui s'occupera de ce dossier, si la motion M-541 est renvoyée au Conseil administratif, mais moi-même, puisque la promotion économique et touristique si chère à M. Maudet dépend du département des finances. Il me fait souvent des remarques sur la petite ligne budgétaire de 150 000 francs qui lui est destinée... Je suis heureux de constater qu'il a évolué! En effet, il y a un peu plus d'une année, j'avais soumis au Conseil municipal une proposition d'utilisation d'une ligne budgétaire pour organiser des préregates Alinghi sur un lac de montagne, en Valais; or M. Maudet m'avait fustigé en affirmant que je dilapidais l'argent public: l'organisation d'un tel événement festif n'avait rien à voir avec la promotion de Genève ni avec Alinghi. M. Maudet évolue, c'est bien, il grandit, et j'en suis fort aise... Bravo, Monsieur Maudet, pour cette motion qu'il faut soutenir!

M. Barbey a eu raison de dire que, si la victoire d'Alinghi a son côté strass et grand luxe, il y a aussi l'aspect du progrès scientifique et industriel. Il faut savoir qu'une compétition comme la Coupe de l'America a des retombées absolument extraordinaires non seulement à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), où ont été construits les bateaux d'Alinghi, mais également au niveau des entreprises industrielles de la région.

Conformément aux propos de M. Coste, merci de faire confiance aux capacités d'organisation du Conseil administratif et de lui renvoyer la motion M-541. Mais, pour être franc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Conseil d'Etat ne nous a pas beaucoup sollicités, pour l'instant, afin que nous montions dans ce «bateau» – pas celui d'Alinghi – pour aller avec lui en direction de Valence. Mais je suis sûr que, si nous disposons d'une ligne de crédit, que nous payons et que nous entendons assurer à la fois la promotion du Canton et de la Ville de Genève, nous serons acceptés avec plaisir par les responsables de l'Office de la promotion économique cantonale.

Pour terminer, M. le maire me charge de répondre à la petite allusion de M. Coste au projet piloté par M. Tornare, alors conseiller administratif, en vue d'une présence de la Ville à la Foire de Paris. Le Canton était l'hôte d'honneur de la foire agricole de l'OLMA, à Saint-Gall, qui a pris fin hier. M. Tornare et moi-même avons assisté à la journée officielle avec les 750 autres Genevois présents. M. le maire me charge de vous signaler, Monsieur Coste, que le budget alloué pour le stand genevois lors de cette journée était trois fois plus élevé que celui concocté pour la Foire de Paris.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, renvoyez la motion M-541 au Conseil administratif! Je m'engage alors à essayer de trouver un modus vivendi acceptable pour que la Ville de Genève soit présente à Valence non seulement en 2007 lors des régates d'Alinghi, mais aussi lors des nombreux événements qui les précéderont, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au printemps 2007.

M. Pierre Maudet (R). Tout d'abord, je remercie le conseiller administratif de ses propos car – une fois n'est pas coutume – nous sommes, en effet, tout à fait d'accord ce soir!

Ensuite, j'aimerais évoquer un petit argument qui me revient à l'esprit et rappeler que la municipalité déploie des efforts importants, année après année, dans le domaine de la voile. Elle participe à l'organisation du Tour de France à la voile, le bateau «Ville de Genève Carrefour Prévention» est basé à la SNG... Il s'agit ici de soutenir ces actions, de montrer que la voile n'est pas forcément un sport de riches, mais qu'il peut être pratiqué par des jeunes, des personnes en formation dans ce domaine. Voilà l'importance des modèles!

Monsieur Muller, je ne peux pas m'empêcher de répondre à votre allusion à la petite prérégate de Verbier. A l'époque, il s'agissait de dépenser 30 000 francs pour faire la promotion d'Alinghi. Vous m'avez accusé d'employer le terme «dilapider» à propos de cette somme mais, aujourd'hui, on dilapide mille fois plus d'argent! C'est pourquoi je m'intéresse à des montants plus importants, comme vous le comprendrez aisément – mais nous en reparlerons prochainement...

Motion: pour des musées polyglottes

Mise aux voix, la motion est acceptée par 47 oui contre 4 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de s'associer aux démarches de l'Etat de Genève et de participer à l'élaboration d'un projet promotionnel de Genève dans le cadre des épreuves de la Coupe de l'America 2007 à Valence.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Le président. Nous abordons le point suivant de notre ordre du jour, l'interpellation I-136 de M. Jean-Louis Fazio: «Crèche du Lac: quel avenir?» (*Remarque de M. Fazio.*) Pourquoi est-elle reportée? Elle l'a déjà été quatre fois! Bon, si vous ne voulez pas la développer aujourd'hui...

Le chef du groupe socialiste, M. Deshusses, nous informe que M. Roman Juon est retenu au Tribunal de police, comme tous les lundis. Il nous rejoindra plus tard et nous traiterons alors de deux interpellations dont il est l'auteur, l'interpellation I-137, concernant la place Neuve, et l'interpellation I-138, concernant la villa La Grange.

5. Motion de MM. David Carrillo, Robin Dumuid, Jean-Marc Froidevaux, Robert Pattaroni, M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-lungmann et Claudine Gachet: «Pour des musées polyglottes» (M-545)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que la Ville de Genève:

- est une ville internationale;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6422.

- est fréquentée par de nombreuses habitantes et de nombreux habitants de langue maternelle non francophone ainsi que par des touristes étrangers(ères);
- possède des musées importants de niveau international, mais dont les commentaires accompagnant les objets exposés sont destinés uniquement à un public francophone,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte que les objets exposés dans les musées de la Ville soient présentés au public dans plusieurs langues en plus du français.

M. David Carrillo (S). Je vais brièvement présenter la motion M-545, dont je suis l'un des auteurs. La Ville de Genève possède un certain nombre de musées. Personnellement, je m'y rends assez régulièrement et, après ma énième visite, je me suis rendu compte que les objets exposés dans les musées de la Ville de Genève sont décrits uniquement en langue française. Prenons l'exemple du Musée d'art et d'histoire. J'ai passé du temps dans les salles consacrées à l'Antiquité grecque, romaine et égyptienne, et j'ai chaque fois fait le même constat: la description d'un certain nombre d'objets est en français; il en est de même pour les tableaux, les icônes, etc. Les feuillets d'introduction au sujet de l'exposition, disponibles dans des bacs, sont presque toujours seulement en français.

Genève, ville cosmopolite, possède un certain nombre de musées de portée internationale – c'est en tout cas mon avis – mais très provinciaux en termes de communication. Je suis allé voir si le problème existait également dans les autres musées: le Musée de l'Ariana, la Maison Tavel, le Musée d'histoire des sciences, l'annexe de Conches du Musée d'ethnographie, le Muséum d'histoire naturelle... Partout, la communication avec le public se fait en français.

Mais soyons justes, il faut reconnaître qu'on trouve çà ou là quelques objets ou sujets d'exposition décrits également en anglais. C'est le cas au Musée d'histoire des sciences, où une exposition temporaire était aussi destinée au public anglophone, au moyen d'un appareil qui permettait d'entendre un enregistrement en plusieurs langues – c'est formidable! Néanmoins, en règle générale, la communication au sein des musées est en français. Comme si le touriste ne venait que pour voir les objets exposés – leur couleur, leur forme – et non pas pour comprendre leur signification; qu'il se débrouille, semble-t-on lui dire!

J'ai donc rédigé la motion M-545, cosignée par un certain nombre de conseillères et de conseillers municipaux, afin que la Ville de Genève tienne compte des touristes, des étrangers, des non-francophones quand elle établit ses concepts de communication dans les musées. Entrer en matière sur cette motion, c'est en quelque sorte adopter une position politique: voulons-nous, oui ou non, des musées qui intègrent le touriste? Des musées qui font preuve d'ouverture, en

Motion: pour des musées polyglottes

lui «parlant» dans une langue commune comme l'anglais – mais pourquoi pas l'allemand ou l'italien, puisque ce sont les langues nationales de la Suisse? Il s'agit, en tout cas, d'essayer d'aller plus loin qu'une simple communication en français dans nos musées.

La motion M-545 est-elle applicable? Ce qu'elle propose est-il réalisable? Un certain nombre d'exemples semblent le démontrer. Le Musée d'art et d'histoire a organisé une exposition temporaire d'horloges, présentée en français et en anglais. Dans le parc des Bastions, les photographies de Yann Arthus-Bertrand sont accompagnées de commentaires en français et en anglais. C'est donc faisable! D'autres musées genevois, comme celui de la Croix-Rouge ou le Musée Patek Philippe, le prouvent, puisqu'ils ont eu la bonne idée de communiquer également dans une autre langue que le français, à savoir l'anglais.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter la prise en considération de la motion M-545 telle quelle, et de la renvoyer en commission pour l'analyser de plus près. Quelqu'un m'a fait remarquer qu'elle n'était peut-être pas facilement applicable, car il pourrait être assez compliqué et onéreux de rendre certains musées polyglottes. Au Muséum d'histoire naturelle, par exemple, le concept muséographique est relativement complexe, car les commentaires se rapportant aux objets exposés se trouvent derrière la vitrine. Il serait donc probablement difficile d'appliquer la motion M-545 à ce mode de présentation. En revanche, au Musée de l'Ariana, les objets – vases, céramique, vaisselle, notamment – portent un numéro qui renvoie à l'explication correspondante dans un classeur unique mis à la disposition du visiteur dans la salle concernée. Il serait parfaitement possible de le traduire en anglais et dans d'autres langues, et de proposer plusieurs classeurs au public.

En tout cas, notre motion vise à faire plus qu'à l'heure actuelle et, à mon avis, c'est réalisable. Nous pouvons avoir des musées polyglottes. Mais combien cela coûtera-t-il? C'est évidemment une question légitime. La Ville investit environ 30 millions de francs dans le Musée d'art et d'histoire, et cette somme devrait permettre de faire un effort pour que les touristes ressortent du musée après avoir compris quelque chose à ce qu'ils ont vu!

Un amendement à la motion M-545, que j'ai cosigné, a été déposé. Je laisserai à M^{me} Figurek le soin de le présenter. Mais je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de renvoyer cette motion amendée en commission des arts et de la culture. En effet, il vaut la peine de réfléchir au concept muséographique que le département des affaires culturelles entend adopter, et de faire un état des lieux des dispositifs de prise en compte des touristes ou des personnes étrangères non francophones dans l'offre culturelle genevoise des musées. Il faut songer aux moyens que nous entendons nous donner pour appliquer cette motion amendée.

Préconsultation

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral salue la motion M-545, qui concerne les étrangers, les touristes et de nombreux habitants de notre ville. Ces personnes doivent pouvoir visiter nos musées en comprenant ce qu'elles y voient. Il y a quelques semaines, je me suis rendu à la Biennale de Venise à l'occasion d'un voyage de quatre jours organisé par le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco) et son directeur. Dans les Giardini ou à l'Arsenal, les œuvres exposées sont décrites en anglais, mais pas toujours en français. Les appareils audio mis à la disposition des visiteurs pour suivre les explications peuvent parfois faire l'objet d'un sponsoring, mais pas forcément. Et puis, il y a la «partie off» de la Biennale de Venise, où les commentaires sur les œuvres exposées ne sont pas traduits, car certains pavillons n'ont pas les moyens nécessaires pour cela. Il est donc agréable de s'y rendre avec des connaisseurs ou un directeur de musée capables de vous présenter les œuvres dans votre langue nationale. Tout cela est, bien sûr, une question de moyens.

Dans le cadre de la motion M-545, j'encourage M. Mugny et le département des affaires culturelles à prendre des initiatives analogues – je répète que nous saluons leur existence ailleurs – de manière progressive. Dans un premier temps, il s'agirait déjà d'entreprendre une recherche pour connaître les musées genevois qui attirent le plus d'étrangers. La motion parle d'une présentation «dans plusieurs langues», mais on ne sait pas exactement lesquelles; étant donné qu'il en existe une multitude, il serait peut-être judicieux d'examiner par lesquelles commencer, dans nos musées, avant de voir si l'effort peut s'étendre à d'autres idiomes.

Il serait très constructif de proposer des signets de présentation des œuvres qui indiquent notamment leur provenance et l'année de leur réalisation. Cela ne demanderait pas beaucoup de temps, et il serait aisé d'ajouter au-dessus du signet en français un deuxième signet en anglais; c'est à voir. Il faudrait peut-être également encourager le sponsoring. Certains organismes intéressés par l'art contemporain ou une autre forme de création se montreraient sans doute satisfaits de sponsoriser le système audio d'un musée pour permettre à ses visiteurs étrangers d'entendre une description des objets exposés dans leur propre langue. Il existe actuellement des appareils extrêmement perfectionnés, grâce auxquels, par simple pression sur un bouton, on peut entendre en plusieurs langues le descriptif de chaque œuvre devant laquelle on s'arrête au cours d'une visite. Peut-être trouverions-nous un sponsor pour nous permettre d'acquérir un tel système audio?

Nous saluons donc la motion M-545 mais, étant donné que les coûts de telles opérations peuvent grimper très vite, nous pensons qu'il faut faire confiance au

Motion: pour des musées polyglottes

magistrat. Ce dernier devra entamer petit à petit le processus demandé, afin qu'il ne coûte pas des sommes énormes – une mesure nécessaire, vu l'état actuel des finances de la Ville.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le texte de la motion M-545 qui nous est présentée ce soir est succinct, mais ses enjeux sont clairs. Ses auteurs, dont certains font partie de la commission des arts et de la culture, veulent rendre les commentaires des œuvres muséales compréhensibles pour un public plus large. En effet, à l'heure actuelle, les précisions qui accompagnent les pièces exposées s'adressent à un public francophone, comme M. Carrillo l'a rappelé tout à l'heure au cours de sa présentation exhaustive de la motion.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne peut qu'y être favorable. Toutefois, à la lecture, une petite précision manquait, me semble-t-il, et mon groupe partage mon avis. Je m'explique: nous sommes sensibles à la volonté de favoriser l'accès à la culture pour tous, y compris – évidemment! – pour les personnes atteintes d'un handicap, malvoyantes ou non voyantes.

Comme la plupart d'entre vous, j'ai eu l'occasion de me rendre à l'exposition de photographies de Yann Arthus-Bertrand, au parc des Bastions. L'initiative qui consistait à rendre possible pour le public non voyant l'accès à une partie de l'exposition a eu du succès, et nous nous en félicitons. J'ai échangé quelques mots avec des personnes non voyantes et elles m'ont confirmé l'utilité d'étendre ce projet aux différents musées de la ville, dont les expositions ne sont pas adaptées aux malvoyants ou aux non-voyants. Nous aimerions rendre le Conseil administratif attentif au fait que les commentaires de certaines œuvres sont parfois écrits en caractères de petite – voire de très petite – taille. Aussi, un enfant, un adolescent, un adulte ou une personne âgée dont la vue est faible doit faire des efforts titanesques et se rapprocher autant que possible des notices explicatives pour en saisir le message. A force de devoir répéter l'opération, un tel visiteur finit par abandonner et errer dans le musée sans avoir profité du service qui lui est offert.

Il serait donc judicieux que toutes et tous puissent bénéficier pleinement de la présentation des œuvres exposées. Nous ne voulons pas prolonger le texte de la motion M-545, mais nous pensons qu'il serait bon de saisir l'occasion des travaux auxquels elle donnera éventuellement lieu pour prévoir, dans la mesure du possible, des commentaires en caractères de grande taille à l'intention des personnes dont la vue est faible. Nous souhaiterions en outre ajouter dans chaque musée où cela est réalisable un lieu spécial destiné aux personnes non voyantes, où elles pourraient suivre les animations sonores de certaines expositions, comme

me l'a fait remarquer mon collègue socialiste M. Carrillo. Nous déposons donc un amendement dans ce sens, que nous avons également transmis aux cheffes et aux chefs de groupe. Je vous en lis rapidement la teneur:

Projet d'amendement

Ajouter à la motion le considérant suivant:

«– doit promouvoir l'accès facilité à la culture pour tous, y compris pour les personnes souffrant d'un handicap de la vue et de l'ouïe,»

et compléter l'invite unique de la motion de la manière suivante:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte que les objets exposés dans les musées de la Ville soient présentés au public dans plusieurs langues en plus du français. *Dans la mesure du possible, la présentation contiendra une modalité pour les personnes handicapées de la vue ou de l'ouïe.*»

Aujourd'hui, la Confédération a donné clairement force de loi à la volonté de rendre tous les bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes, et nous saluons cette initiative. J'interroge donc celles et ceux qui douteraient de l'utilité de cet amendement: pourquoi ne pas étendre cette possibilité à toutes et tous dans les lieux culturels également, c'est-à-dire dans les musées? Je vous invite donc à renvoyer la motion M-545 amendée pour étude à la commission des arts et de la culture, afin de procéder, notamment, à l'audition des associations concernées par notre amendement.

Le président. Madame Figurek, je tiens à vous signaler que votre amendement ne peut porter que sur les invites de la motion, et non pas sur ses considérants. Néanmoins, nous tenons compte du considérant que vous auriez souhaité ajouter à la motion amendée telle que vous venez de la proposer. Mais il est clair que nous voterons uniquement sur la deuxième phrase de votre amendement, qui concerne l'invite du Conseil municipal au Conseil administratif.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que je vais vous dire fera sûrement plaisir à M^{me} Figurek – vous lui transmettez, Monsieur le président... Cet été, je suis allée sur l'île grecque de Zakynthos, ou Zante, et j'ai été stupéfaite, dans un musée de sculptures, de voir des étiquettes en grec et en anglais – avec le nom du sculpteur et différentes informations – figurer également en braille. Cela n'est pas courant, c'est vrai, et on ne rencontre pas partout de telles dispositions. En me promenant au château de Penthes, où se trouve le Musée des Suisses de l'étranger, j'ai pu constater

qu'il est équipé de «guidophones». Ces appareils audio permettent d'entendre des enregistrements en plusieurs langues.

Bien évidemment, le groupe radical est favorable à la motion M-545, car si, en Grèce, on est capable d'écrire en braille dans les musées, Genève, en qualité de ville internationale, est obligée de se mettre à la page et d'offrir à ses visiteurs le meilleur moyen de visiter les expositions en plusieurs langues.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je voulais juste dire que le groupe libéral votera le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif. M. Mugny a compris son message, je crois, et il est inutile de tergiverser en commission pour savoir si on doit introduire ou pas l'anglais, l'allemand ou le braille dans nos musées. Le magistrat a certainement saisi l'objectif visé par cette motion et c'est pourquoi le Parti libéral entend la renvoyer directement au Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Carrillo, votre motion est éminemment sympathique et cela ne me pose aucun problème si elle est renvoyée directement au Conseil administratif. Cependant, comme je l'avais dit ici ou là – mais pas à vous, me semble-t-il – nous devons être lucides. Je me plais à le rappeler, on ne peut pas dire sans cesse qu'il faut faire des économies et demander des prestations supplémentaires. Nous sommes constamment confrontés à cette contradiction et je sais que j'énerve les membres de mon groupe chaque fois que je la leur rappelle...

Il est exact qu'une partie de l'exposition de Yann Arthus-Bertrand était accessible aux malvoyants, mais cette prestation supplémentaire a coûté à elle seule 50 000 francs supplémentaires, il faut le savoir. Heureusement, la Fondation Wilsdorf a assumé ces frais. Un préopinant – M. Hatt-Arnold, je crois – a dit que l'on pourrait faire appel à des sponsors. C'est évident, et nous essayons de nous y employer le plus souvent possible pour des expositions temporaires. Dans le cas de l'exposition de Yann Arthus-Bertrand, je rappelle qu'il n'y a pas de système audio, mais des explications en français, en anglais et en braille, ainsi que des éléments en relief.

Mais, il faut le savoir, le Musée d'art et d'histoire possède 1 million d'objets! Imaginez ce que signifierait traduire toutes les explications correspondantes en plusieurs langues et en braille! Je l'admets, tous ces objets ne sont pas exposés, puisque le Musée d'art et d'histoire opère un tournus, mais j'estime le nombre des œuvres régulièrement en vitrine dans l'ensemble des musées genevois, et présentées dans un laps de temps de quelques années, à plusieurs centaines de milliers.

A propos de l'accès aux bâtiments publics pour les personnes handicapées – je vous le signale, Mesdames et Messieurs, car la presse n'en a malheureusement pas soufflé mot – mes services ont recensé les 52 lieux qui dépendent du département des affaires culturelles. Nous les avons mis sur internet, grâce à un système permettant à toute personne handicapée – qu'elle soit à mobilité réduite, malvoyante, malentendante ou autre – de savoir dans quelle mesure elle peut se rendre à tel ou tel spectacle, telle ou telle manifestation, telle ou telle exposition. Les informations données vont de l'existence de toilettes pour handicapés à l'accès au bâtiment, en passant par la possibilité de voir et d'entendre les spectacles donnés. Mettre cette documentation à leur disposition sur support informatique pour ces 52 lieux a demandé beaucoup de travail.

Les travaux d'aménagement de ces structures pour les handicapés sont nombreux – je ne parle pas des ascenseurs à réaliser, toujours très coûteux. Je pense, par exemple, à la disposition de la charnière des toilettes dans un autre sens pour que la personne en chaise roulante puisse entrer et qu'elle ne doive pas renoncer à aller aux W.-C. – donc à assister à un spectacle. Si on additionne les coûts de l'ensemble de ces travaux, on arrive déjà à des millions de francs.

Par conséquent, j'en conviens, la motion M-545 est bonne, à condition qu'on la comprenne comme une incitation à introduire, dans la mesure du possible, les aménagements demandés pour les expositions temporaires. Mais il faut savoir que les traductions se limiteront, la plupart du temps, à une ou deux langues – et peut-être même seulement à l'anglais – et aux écritures les plus connues pour les handicapés, à savoir le braille et le relief. Dans cet esprit-là, il vaut effectivement la peine de discuter de la motion M-545 et d'essayer de la réaliser petit à petit, d'abord pour des expositions temporaires, puis pour des expositions plus ou moins permanentes.

Quelqu'un a parlé tout à l'heure du Muséum d'histoire naturelle. Dans ce musée, il serait intéressant de prévoir un tel dispositif polyglotte, car une grande partie des collections exposées sont permanentes. Mais comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur Carrillo, le travail de traduction des explications données serait important.

J'accueille donc la motion M-545 avec bienveillance, dirais-je, étant entendu que nous la réaliserons par étapes, vu les conditions financières d'aujourd'hui. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que vous considérez cet objet dans cet esprit-là et que vous ne ressentirez pas d'amertume si les mesures demandées ne sont pas prises aussi rapidement que certains le souhaitent.

M. David Carrillo (S). J'interviens très brièvement pour vous dire, Monsieur Mugny, que vous avez parfaitement compris! Comme je l'ai dit tout à l'heure,

Motion: pour des musées polyglottes

si nous appliquions vraiment la motion M-545 au pied de la lettre, cela nous coûterait extrêmement cher. Mais je pense qu'on peut trouver un juste milieu entre deux extrêmes, c'est-à-dire réaliser un certain nombre des améliorations demandées.

Je rappelle ce que j'ai dit au sujet du classeur d'explications sur les objets exposés au Musée de l'Ariana. C'est un exemplaire unique et, s'il était volé, plus personne ne comprendrait rien à sa visite! Or il suffirait de réaliser plusieurs classeurs en diverses langues et notre motion serait appliquée! Comme les libéraux l'ont dit eux aussi, il faut introduire ces mesures progressivement – et pourquoi pas grâce à la participation d'un sponsor? En tout cas, nous voulons aller dans cette direction.

Vous m'avez parfaitement compris, Monsieur Mugny: il ne s'agit pas de tout réaliser d'un seul coup et de fermer du jour au lendemain tous les musées genevois afin d'y aménager des dispositifs polyglottes dans toutes les langues de la terre! C'est évident! Mais prenons l'exemple du Musée des antiquités de Bâle, où a eu lieu il y a quelque temps l'exposition sur Toutankhamon. Si je m'y étais rendu pour n'y trouver que des explications en allemand, j'aurais été très frustré! Mais les responsables de l'exposition ont eu la très bonne idée d'éditer un papillon où quelques explications étaient traduites pour faciliter la visite des différentes salles. Ce n'est pas très compliqué, et je ne pense pas qu'une telle traduction coûte 50 000 francs!

Je suis heureux que les musées de la Ville de Genève possèdent autant d'objets. Mais un certain nombre d'entre eux ne sont pas exposés au public et il est par conséquent inutile de traduire les commentaires qui les accompagnent. Néanmoins, nous pouvons faire quelque chose pour les œuvres exposées.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Figurek est accepté sans opposition (5 abstentions).

Mise aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, son renvoi à la commission des arts et de la culture est refusé par 29 non contre 28 oui.

Le président. Cette motion amendée est donc acceptée et renvoyée au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire en sorte que les objets exposés dans les musées de la Ville soient présentés au public dans plusieurs langues en plus du français. Dans la mesure du possible, la présentation contiendra une modalité pour les personnes handicapées de la vue ou de l'ouïe.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Motion de M^{mes} Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, MM. François Sottas, Jacques Mino, Christian Zaugg, Bruno Martinelli et Sébastien Bertrand: «Installons les dépôts couverts des TPG sous le site d'Artamis!» (M-547)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- dans les années à venir, la Ville devra décontaminer le site d'Artamis;
- ces travaux nécessiteront d'enlever d'importantes couches de terre et de creuser jusqu'à 10 m de profondeur;
- le coût de l'entreprise sera très important;
- les sous-sols ainsi creusés devraient être aménagés;
- la pointe de la Jonction est un site exceptionnel qui mérite d'être valorisé;
- la valorisation de ce site impliquera le déplacement des dépôts couverts des Transports publics genevois (TPG);
- l'installation de ces dépôts sous le site d'Artamis pourrait offrir des solutions intéressantes d'entrée et de sortie des véhicules;
- la proximité du centre de maintenance des TPG à la Jonction permettrait de limiter les déplacements des véhicules,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter, en partenariat avec l'Etat, une étude de faisabilité quant à la possibilité d'installer les dépôts couverts des TPG en sous-sol du site d'Artamis;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6422.

- le cas échéant, à tenir compte de cette éventualité dans l'élaboration du futur plan localisé de quartier.

M. François Sottas (AdG/SI). La motion M-547 est née d'une réflexion menée à plusieurs reprises par le Conseil municipal au sujet de la pointe de la Jonction. Nous avons alors constaté l'intérêt de prévoir pour ce lieu d'autres attributions que des dépôts des véhicules des Transports publics genevois (TPG), comme la plupart d'entre nous l'ont reconnu.

Cependant, il faut tout de même trouver une solution pour les TPG! Je rappelle qu'il est important que leurs dépôts soient situés au centre-ville, car une localisation extérieure engendrerait des frais supplémentaires en raison des trajets quotidiens des véhicules entre les dépôts et le centre-ville. Or nous avons appris récemment qu'il faudrait creuser dans le sol à une grande profondeur pour dépolluer le terrain du site d'Artamis, dont les locaux appartenaient anciennement aux Services industriels de Genève (SIG). L'installation des dépôts des TPG sous ce site nous semble une solution réalisable.

Je propose donc, au nom du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), à l'origine de la motion M-547, de la renvoyer en commission pour examiner tous les problèmes que pourrait poser l'aménagement des dépôts des TPG sous le site d'Artamis et estimer si un tel projet est réalisable. A mon avis, la commission la plus adéquate pour mener cette discussion est celle de l'aménagement et de l'environnement. J'aimerais au moins que le plénum, s'il doit finir par refuser notre motion, la laisse auparavant aller en commission, pour l'étudier en détail.

Préconsultation

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). A la lecture de la motion M-547, on constate que l'idée qui la sous-tend n'est pas forcément dénuée d'arguments. Il faut revaloriser la pointe de la Jonction, comme cela a été dit, et les Verts ne peuvent qu'adhérer à cet objectif. Il est vrai aussi qu'il y aura de la place sous le site d'Artamis, une fois le sol creusé. Certains avaient d'ailleurs proposé d'y aménager un parking, et d'autres avaient – à juste titre – grincé des dents. Mais je ne vois pas en quoi le projet d'installer des dépôts des TPG à cet endroit change la donne, et je m'en étonne.

Je relis la deuxième invite de cette motion: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif (...) le cas échéant, à tenir compte de cette éventualité dans l'élaboration du futur plan localisé de quartier.» Voilà qui pourrait donner

l'impression que, tout à coup, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose une idée géniale! Je rappelle tout de même que le plan localisé de quartier (PLQ) est à l'étude depuis longtemps. On y a prévu la réalisation du projet «Pour que pousse Coquelicot», dont nous avons souvent eu l'occasion de parler dans cette enceinte. Et tout le monde, ce soir, fait comme s'il n'existait pas! Je tombe des nues! Je rappelle qu'il s'agit d'un excellent projet issu – pour une fois – d'une réelle concertation avec les principaux intéressés. Il a donc du sens, il est innovateur, écologique, et son objectif est de rendre le quartier exemplaire, sans voitures.

Il est donc fort surprenant que certains veuillent maintenant tout modifier en proposant une idée géniale... Des idées, il y en aura toujours, mais, dans le cas présent, à mon avis, il faut laisser les personnes chargées d'étudier «Pour que pousse Coquelicot» en trouver elles-mêmes.

Aménager des dépôts des TPG sous le site d'Artamis impliquerait de construire d'énormes entrées et sorties de parking – un bus, c'est grand, et si tout le dépôt se trouve en sous-sol, je vous laisse imaginer la taille des trémies nécessaires, Mesdames et Messieurs. Et tout cela dans un quartier que nous essayons de rendre sans voitures! En cours d'étude du projet «Pour que pousse Coquelicot», nous avons appris une mauvaise nouvelle: il faudra creuser dans le sol et démolir des bâtiments qu'il était prévu de conserver. C'est dommage, mais ce n'est pas une raison pour remettre en cause le projet envisagé avec cette «idée géniale» qui, finalement, n'a pas vraiment de sens et ne s'accorde pas avec les décisions prises au préalable.

Je souligne également que, une fois le site d'Artamis décontaminé, Genève perdra un lieu important pour la vie culturelle alternative. Personnellement, je trouve cela extrêmement triste, mais ce n'est pas l'avis de tout le monde dans cette enceinte. Par conséquent, j'aimerais au moins qu'un projet valable voie le jour à la place.

Je rappelle l'existence de la motion M-526, intitulée «Projet Coquelicot», renvoyée le 19 avril 2005 par le Conseil municipal à la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui ne l'a malheureusement pas encore étudiée. Cette motion – signée d'ailleurs par le chef de groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), je le rappelle! – demande au Conseil administratif de poursuivre le processus participatif novateur engagé. Je ne vois donc pas pourquoi nous reviendrions maintenant sur cette décision.

Je résume rapidement la position des Verts. Nous avons commencé à soutenir «Pour que pousse Coquelicot»; c'est un excellent projet et nous le défendrons mordicus jusqu'au bout, évidemment. Nous refuserons donc la motion M-547, car elle va le fragiliser, si ce n'est complètement le démolir!

M^{me} Alexandra Rys (DC). En avril 2005, le Conseil municipal a accepté la motion démocrate-chrétienne M-516, qui demande la réalisation dans les plus brefs délais de logements sur la parcelle concernée, conformément au PLQ – ou, en tout cas, que l'on nous soumette une telle proposition.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous l'aurez compris, la motion M-547 présentée ce soir en vue d'étudier la faisabilité de dépôts couverts des TPG sous le site d'Artamis ne nous séduit pas. Néanmoins, nous avons entendu le plaidoyer de notre collègue Sottas en faveur de l'examen de cette solution en commission de l'aménagement et de l'environnement; les démocrates-chrétiens n'étant pas des gens bornés, ils accepteront donc le renvoi de cet objet en commission.

M. Patrice Reynaud (L). Nonobstant l'estime que les libéraux portent à la personne de M. Sottas – qui a d'ailleurs quitté cette salle – ils regrettent de ne pouvoir accepter sa demande de renvoi de la motion M-547 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je vais m'en expliquer. Comme cela nous arrive parfois, nous sommes parfaitement d'accord avec les propos tenus à l'instant par la représentante du groupe des Verts. Il existe un PLQ actuellement en force, je le rappelle, et il répond à des attentes chères aux écologistes – je le comprends très bien – et à nous tous, tous partis confondus, à savoir le logement. Je ne reviendrai pas sur les débats qui animent depuis bien longtemps non seulement la population, mais également les rangs politiques, tant au niveau municipal qu'au niveau cantonal, au sujet de la cruelle absence de logements en ville de Genève. Or, sur le site concerné, il est justement prévu d'en construire. Et je ne suis pas persuadé que des logements avec des hangars des TPG en sous-sol constituent la meilleure des solutions.

En outre, lorsqu'il a été question à plusieurs reprises de trouver un lieu de remplacement pour les actuels hangars des TPG qui, aujourd'hui, sont situés à la pointe de la Jonction, la réaction des TPG eux-mêmes n'a jamais varié: ils nous ont enjoint de nous occuper de ce qui nous regarde, nous rappelant qu'ils étaient chez eux dans leurs locaux actuels.

Enfin, les terrains en question à la pointe de la Jonction n'appartiennent pas à la Ville de Genève – mais tout le monde le sait bien. Et puis, à vouloir trop bien faire, on finit par mal faire! J'ai, à l'époque, présidé la commission de l'aménagement et de l'environnement et je suis témoin que nous y avons mené de longs débats sur la pointe de la Jonction, à propos de laquelle on nous a proposé à peu près tout et n'importe quoi. Mais une chose est certaine: jusqu'à présent, personne n'a d'idée concrète pour remplacer Artamis.

Nous avons appris, dans le courant de l'année 2005, qu'avant de réaliser quoi que ce soit sur ce site, il faudrait creuser dans le sol à une profondeur de 6 m au moins – ou peut-être même davantage, nous verrons plus tard. Au lieu de tirer des plans sur la comète, aussi intéressants puissent-ils paraître, laissons d'abord du temps au temps! En premier lieu, il faudra dégager et nettoyer le site d'Artamis. Ensuite, essayons de réaliser un objectif avec lequel nous sommes tous d'accord, à savoir l'application du PLQ! Nous examinerons plus tard les problèmes superflus – j'allais presque dire d'ores et déjà surannés – de remplacement des dépôts des TPG. Cela n'est de toute façon pas à l'ordre du jour, je le rappelle – en tout cas pas à celui des TPG.

Les libéraux refuseront donc cette motion, aussi intéressante soit-elle, car elle ne mérite même pas, à nos yeux, un détour par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Un tel renvoi nécessiterait sans doute des auditions inutiles, au cours desquelles on entendrait encore et toujours le même discours de la part des TPG: ils sont bien là où ils sont aujourd'hui et ils n'envisagent pas de déménager. Les services de la Ville, quant à eux, nous répondraient immédiatement qu'il existe un PLQ en force et qu'il faut l'appliquer avant de prévoir la suite! Le groupe libéral – j'en suis navré pour vous, Monsieur Sottas – n'entrera donc pas en matière sur la motion M-547.

M. Olivier Coste (S). Les habitués des parkings souterrains savent que les traces de peinture sur les colonnes de béton témoignent de la difficulté à y manœuvrer. C'est vrai, les conducteurs des TPG sont des as du volant, mais... Pensez à la longueur des bus et à la hauteur des trolleybus, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux! Il faudrait un local d'une hauteur de 6 m au moins pour les garer, et imaginez la taille des entrées et des sorties à prévoir pour des véhicules d'une telle dimension! L'espace entre les piliers serait tel que leur grosseur et l'épaisseur des dalles poseraient des difficultés techniques importantes – sans compter les problèmes d'aération.

Et pourquoi parler d'un parking pour véhicules lourds – même s'ils sont d'usage public – au centre-ville, où, d'ici à 2015, les normes de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) et de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir) imposeront la limitation du bruit et de la pollution? Je le répète: ce n'est pas parce que les TPG sont un service public qu'il faut les favoriser et leur permettre d'installer un dépôt en sous-sol au cœur de la cité. Le réseau des TPG se développe et s'étend jusqu'aux frontières de notre canton, voire au-delà; pourquoi ne pas prévoir des dépôts en périphérie, sur les différents axes pénétrants? D'ailleurs, un grand nombre de conducteurs des TPG sont des frontaliers qui viennent à Genève de l'extérieur; ils pourraient commencer leur service à un endroit décentré, au lieu de venir directement en ville chercher un véhicule pour le conduire vers la périphérie.

Considérons l'évolution dans le temps des emplacements des dépôts des TPG. Les premiers – à l'époque des trams hippomobiles – étaient situés à l'actuelle Clinique de pédiatrie. Ensuite, ce fut la pointe de la Jonction – alors zone non construite – puis le Bachet-de-Pesay. Nous pouvons en prévoir d'autres, mais à l'extérieur du territoire exigu de la ville. C'est la raison pour laquelle le groupe socialiste refuse la motion M-547.

M. Michel Ducret (R). Je dirai deux mots à la suite des propos de mon préopinant à l'instant. Du point de vue technique, la réalisation de dépôts des TPG sous le site d'Artamis ne poserait pas vraiment de problèmes; en effet, leur dépôt actuel, au Bachet-de-Pesay, est déjà en souterrain sous des immeubles – ces derniers ont beau être affectés aux TPG, la situation est exactement la même. Il est donc permis de penser que les problèmes techniques d'une implantation sous le site d'Artamis peuvent être résolus.

J'aimerais le préciser, le site de la Jonction présente l'immense avantage, pour les TPG, de diminuer le coût des courses à vide des véhicules entre le dépôt et les prises de service au centre-ville. Garder des dépôts dans un site aussi proche du centre-ville, et donc du centre d'exploitation réel des lignes, en évitant les courses à vide, représente un intérêt financier énorme pour les TPG et, par conséquent, pour la collectivité, puisque cette dernière couvre la partie la plus importante des coûts des transports publics.

Qu'en est-il donc de la motion M-547? Je l'ai dit, nous pouvons mettre de côté l'aspect technique, pour lequel il existera toujours des solutions – simplement, les dépenses devront être en rapport avec l'investissement nécessaire pour satisfaire correctement les besoins exprimés. La justification de cette motion, c'est qu'il faudra creuser jusqu'à 10 m de profondeur sur une bonne partie – sinon sur l'ensemble – du site actuellement dénommé Artamis, pour des questions d'assainissement des sols. En ce sens, se demander comment utiliser ce trou avant de le reboucher en partie n'est pas forcément dénué d'intérêt.

Je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, même si le Conseil municipal devrait s'en souvenir: l'idée émise dans la motion M-547 provient de notre discussion quand il était question de libérer la pointe de la Jonction, où certains d'entre vous souhaitaient implanter la Nouvelle Comédie. Il était tout à fait judicieux de se dire que, dans ces conditions, on pourrait également trouver une solution pour y reloger les TPG. Du point de vue de la stratégie d'implantation de leurs dépôts, ils resteraient ainsi à proximité du trajet des lignes existantes, ce qui, actuellement, satisfait pleinement aux besoins des usagers.

Depuis lors, le projet a évolué. Cela démontre une fois de plus que la Ville et l'Etat avancent leurs pions de manière non coordonnée, sans réfléchir aux besoins

des uns et des autres. La Nouvelle Comédie est actuellement prévue à la gare des Eaux-Vives. Stratégiquement, sur le plan de la répartition des théâtres en ville, la solution est peut-être intéressante. Mais j'attire votre attention sur le point suivant, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: il serait peut-être temps de songer au fait que les spectacles de la Nouvelle Comédie se dérouleront au-dessus des trains, dont la fréquence de passage sera de dix minutes! Or on connaît les vibrations – et donc les nuisances – que cela cause... Je vois déjà les responsables de la Nouvelle Comédie, fraîchement installée, réclamer l'arrêt de la circulation des trains – qui gêne les comédiens et les spectateurs – pendant les représentations!

Pour en revenir à notre sujet, la motion M-547 demande simplement d'envisager une possibilité; il ne s'agit pas de réaliser une étude très détaillée, mais d'estimer si le projet évoqué est potentiellement – techniquement et stratégiquement – réalisable dans des délais raisonnables. Pourquoi se fermer à cette idée? Nous n'avons pas trente-six mille possibilités de gérer de manière un peu plus fine et intelligente notre territoire, relativement exigü.

En outre, il s'agit ici d'un projet d'intérêt public – dans les deux cas, d'ailleurs, pour la Nouvelle Comédie comme pour les TPG. Je pense donc qu'il vaut au moins la peine de se poser des questions et de renvoyer la motion M-547 en commission. Cependant, je suis d'avis que le meilleur destin à lui réserver consisterait à la renvoyer directement au Conseil administratif, en le priant d'examiner avec le Conseil d'Etat des possibilités de gérer un peu mieux la capacité territoriale de notre ville et de ses environs immédiats, afin de satisfaire au mieux l'ensemble des besoins publics – et non pas seulement ceux des TPG, d'un côté, et ceux de la Nouvelle Comédie, de l'autre. Aucun des deux, d'ailleurs, ne pourra émigrer vers la zone industrielle de Meyrin-Satigny (ZIMEYSA), car, ainsi, on ne répondrait en aucun cas aux demandes exprimées.

Telle est la raison pour laquelle le groupe radical a décidé de soutenir la motion M-547, même si elle ne semble pas forcément être la meilleure solution possible. Néanmoins, elle ouvre une porte et engage la réflexion que nous souhaitons mener sur une meilleure gestion de l'ensemble de notre territoire.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. La motion M-547 me surprend un peu, de la part d'un groupe qui aime la concertation! Depuis des années, une concertation est en cours autour du site d'Artamis et nous discutons du projet «Pour que pousse Coquelicot». On m'objectera que, en son temps, une partie de l'Alliance de gauche, le Parti du travail, avait refusé ledit projet, mais j'avais le sentiment qu'il ne voulait plus l'abolir aujourd'hui. Je le répète, je suis étonné du dépôt d'une telle motion tombée du ciel, hors de toute concertation. Cela dit, cette proposition n'en est qu'une parmi d'autres.

J'en viens maintenant à la réalité, c'est-à-dire à ce qui est actuellement prévu sur le site d'Artamis. Tout d'abord, le projet «Pour que pousse Coquelicot» couvrirait 4000 m². Ensuite, 200 logements sont prévus à cet endroit – répondant ainsi, en tout cas partiellement, à une demande du Parti démocrate-chrétien – sur une surface de 24 000 m² de plancher brut. D'autres activités sont envisagées sur 4000 m² et un demi-groupe scolaire occupera un terrain de 9000 m². Enfin, on prévoit pour le moment un espace en sous-sol où seront entreposés les objets des musées qui n'ont pas de dépôt. Une partie de ces pièces se trouve actuellement au Musée d'ethnographie et aux Ports-Francis, dans de mauvaises conditions de conservation – moins mauvaises qu'avant, mais mauvaises quand même. Le million d'œuvres du Musée d'art et d'histoire et les 3 millions de livres de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) sont, pour une partie d'entre eux, extrêmement mal traités dans des dépôts fort onéreux.

L'idée du Conseil administratif consistait à profiter, si l'on peut dire, du «trou» qui sera creusé sur le site d'Artamis pour y installer un tel dépôt au centre-ville. Ce dernier permettrait d'accueillir en tout cas la moitié – voire plus – des collections de la Ville de Genève. Le Conseil administratif en a discuté à l'interne et avec ses partenaires, c'est pourquoi je m'étonne de voir arriver la motion M-547, qui semble venir de nulle part. Je propose donc au Conseil municipal de suivre les partisans de son refus. Elle n'est pas adéquate, elle n'a pour le moment aucun sens et elle ne ferait qu'encombrer la commission à laquelle elle serait renvoyée.

Le président. Je prie les personnes en train de discuter dans cette enceinte de se taire ou de passer dans la salle Nicolas-Bogueret.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Merci, Monsieur le président, de me permettre de parler dans le silence, c'est fort agréable. Cela ne va pas durer... Enfin, mon intervention ne va pas durer! Je crois simplement qu'il y a une grosse incompréhension chez les Verts, leur magistrat compris. Nous défendons le projet «Pour que pousse Coquelicot», et il ne s'agit pas du tout pour nous de remettre en question les projets prévus en surface, dans la concertation générale.

Simplement, lorsque nous avons appris qu'il faudrait nettoyer le site d'Artamis jusqu'à 10 m de profondeur, nous nous sommes dit que cela dégagerait beaucoup de place en sous-sol. C'est à cet emplacement-là, en souterrain, que nous voudrions étudier l'éventualité d'installer des dépôts des TPG. Nous ne voulons pas les implanter en surface! Il ne s'agit pas du tout de cela!

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). J'interviens pour répondre à M. Mino – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président. Evidemment, les Verts ont bien compris! Ils ne sont pas stupides! (*Exclamations.*) Nous disons simplement que l'installation de tels dépôts en sous-sol nécessiterait l'aménagement d'énormes entrées et sorties de parking pour les véhicules des TPG, et c'est regrettable. Nous ne voulons pas mettre en péril le projet «Pour que pousse Coquelicot», même si – nous l'avons bien compris – ce parking serait situé en sous-sol et non pas à l'extérieur. L'idée émise dans la motion M-547 dénaturerait tout de même ce projet en modifiant ses fondements mêmes, puisque le futur quartier dont il est question est censé être sans voitures.

M. Alain Dupraz (T). Nous ne sommes pas opposés au projet «Pour que pousse Coquelicot». Mais nous avons appris qu'il fallait creuser dans le sol, c'est donc une opportunité à saisir. Monsieur Mugny, nous ne savions même pas que vous vouliez entreposer des collections d'objets sous le site d'Artamis! (*Protestations.*) Nous l'apprenons ce soir!

M. François Sottas (AdG/SI). Ce qu'a dit M. Ducret est tout à fait juste: il faut réfléchir à tout cela en commission. Il me semble donc nécessaire que tous les groupes politiques acceptent au moins de renvoyer la motion M-547 en commission, quitte à la refuser ensuite. Ainsi, nous pourrions étudier jusqu'au bout l'opportunité de créer ou non les dépôts des TPG que nous imaginons à cet endroit. Cela jouerait un rôle important quant au coût d'exploitation des TPG. Vu la situation actuelle des finances de l'Etat – phénomène appelé peut-être à se répéter de manière cyclique – l'augmentation des coûts d'exploitation des TPG n'est pas une bonne solution, ni la suppression de tout dépôt au centre-ville. Je crois savoir de quoi je parle... Comme M. Ducret et d'autres dans ce parlement, d'ailleurs.

Alors, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, réfléchissez! Puisque d'autres projets sont prévus pour les sous-sols du site d'Artamis, nous pouvons étudier la question de manière globale en commission, afin d'en avoir une idée plus claire. Je vous demande instamment de renvoyer la motion M-547 en commission.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Monsieur Mino, les magistrats ne sont pas plus demeurés que les Verts! Ils avaient à peu près compris, vous savez... Mais puis-je me permettre de vous rappeler que les bus, pour sortir d'un parking, ont besoin de beaucoup de place? Il faut de grandes entrées et

sorties, et les bus partent très tôt le matin – en tout cas, on me le souffle à ma droite, même si c'est plutôt à ma gauche... Or nous parlons ici d'un quartier d'habitation.

De toute façon, le fond du problème n'est pas là, Monsieur Mino, car il s'agit du dépôt des collections de la Ville. M. Dupraz n'en a pas entendu parler, bien que je l'aie évoqué à plusieurs reprises – je vois M. Grand qui opine du chef pour le confirmer. Mais je ne le lui reproche pas, nous ne pouvons pas – y compris moi – toujours écouter ce que chacun dit dans cette enceinte.

Pourtant, même en utilisant toute la surface du site d'Artamis et alors que d'autres projets devraient éventuellement y trouver place, on ne parviendrait pas, en sous-sol, à entreposer l'ensemble des collections de la Ville de Genève; à mon avis, l'espace disponible pourrait en contenir au maximum les deux tiers. Par conséquent, il n'y aurait en tout cas pas la place pour caser ce dépôt et celui des TPG. Pour le moment, le Conseil administratif a unanimement choisi de prévoir un dépôt pour les collections de la Ville, mais nous en débattons peut-être une fois au sein de ce parlement. Quoi qu'il en soit, une telle discussion est aujourd'hui prématurée, car la répartition des frais de la décontamination demandera à elle seule des années. Je propose donc, je le répète, que la motion M-547 soit simplement mise de côté pour le moment.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est refusée par 36 non contre 24 oui.

7. Interpellation de M. Roman Juon: «Place Neuve ou place de Neuve?» (I-137)¹.

M. Roman Juon (S). Mon intervention sera très courte. Faut-il dire «place Neuve» ou «place de Neuve»? En tout cas, le terme «Neuve» est assez mal à propos, puisque cette place est la plus triste et la plus minable par rapport à celles des villes d'Europe, en général, et des pays voisins, en particulier. Les bâtiments qui l'entourent – le Grand Théâtre, le Musée Rath, le Conservatoire – méritent vraiment autre chose. J'attends du Conseil administratif – et ce n'est pas la première fois! – qu'il planche sur un projet d'amélioration de cette place. Il le sait mais je le lui rappelle, le peuple a refusé le parking proposé et il peut donc élaborer un projet différent de celui primé à l'époque, car on dispose à cet endroit de toute la terre nécessaire pour planter des arbres ou réaliser un espace de verdure.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

Je précise, pour terminer, qu'il ne faut pas dire «place Neuve», mais «place de Neuve». Je souhaiterais que le Conseil administratif, dans ses papiers officiels, veuille bien appeler cette place par son nom. Je ne suis pas historien mais, pour une fois, je me permets de faire une remarque à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai fait une recherche pour répondre à votre interpellation, Monsieur Juon. M. Jean-Paul Galland – que vous connaissez certainement aussi bien que moi – dans le *Dictionnaire des rues de Genève* publié en 1982, nous rappelle que la porte de Neuve a été construite au XVI^e siècle, en 1584; c'était une porte unique en lieu et place des nombreuses portes édifiées aux alentours du site de la Corraterie, à l'époque. Galland ajoute que la porte de Neuve a été démolie au milieu du XIX^e siècle, en 1853 précisément, lorsque les fortifications ont été abattues. Depuis lors, le nom de la place a été «place Neuve».

Mais le cadastre, qui donne le nom officiel de nos rues et de nos places, retient quant à lui l'appellation «place de Neuve». Par conséquent, si on veut donner à cette place son nom historique, il faut l'appeler «place Neuve»; si on choisit le nom officiel désigné par le cadastre, il faut l'appeler «place de Neuve». Je vous laisse choisir, Monsieur Juon... Mais vous comprendrez que, de notre côté, nous utilisons tantôt l'une, et tantôt l'autre dénomination.

Le président. Il en va de même pour la place Grenus!

L'interpellation est close.

8. Interpellation de M. Roman Juon: «Qu'est-ce qui se passe à la villa La Grange?» (I-138)¹.

M. Roman Juon (S). J'ai pu lire la réponse à mon interpellation au sujet de la villa La Grange cet été dans le «Courrier des lecteurs» de la *Tribune de Genève*, sous la plume de M. Muller. Alors voilà, je n'ai plus rien à dire, j'ai compris! Mais je vais tout de même demander à M. Muller, qui s'en souvient certainement mieux que moi, de répéter la teneur de cette réponse.

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

Mon idée était en fait la suivante: la villa La Grange semble peu utilisée, d'après nos renseignements. Elle abrite du personnel chargé de son entretien – un couple, je crois – ce qui est fort bien, mais nous nous demandons si les lieux ne pourraient pas être exploités de manière plus profitable pour la population genevoise. On pourrait, par exemple, la louer pour des réceptions. Il semblerait que le Conseil administratif s'y rende une fois par an et qu'une commission – je ne sais plus laquelle – s'y réunisse. Nous avons découvert cela en étudiant les dépendances de cette villa.

Je voulais intervenir au niveau de la commission des travaux, mais M. Broggini, à l'époque, n'a pas souhaité que je le fasse et il me l'a déconseillé – je ne dirais pas qu'il m'en a empêché, car il n'a tout de même pas un tel pouvoir. Alors, j'interviens quand même!

M. Manuel Tornare, maire. M. Juon doit relire le testament de William Favre. Il y est stipulé que la villa La Grange est à la disposition exclusive du Conseil administratif. Si vous voulez en bénéficier, Monsieur Juon, présentez-vous aux élections dans six ans... (*Rires.*)

L'interpellation est close.

9. Motion de M^{mes} Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?» (M-548)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, dans le cadre des négociations tripartites entre les responsables des Fêtes de Genève, les forains et le Conseil administratif, le Conseil administratif mentionne un nouveau concept des fêtes pour 2006,

connaissant les intentions du Conseil administratif (PR-364) en matière d'aménagement des quais,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'annoncer clairement ses objectifs et son nouveau concept pour les fêtes 2006;

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6573.

- de faire preuve de transparence sur ses intentions face aux différents acteurs des fêtes, notamment les forains, afin que ces derniers puissent s'organiser.

M^{me} Claudine Gachet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'espère que nous allons enfin pouvoir régler le problème du concept des Fêtes de Genève, c'est pourquoi nous avons déposé la motion M-548. Le Conseil administratif a fait état d'un nouveau concept des Fêtes de Genève pour 2006. A plusieurs reprises, nous avons lu dans les journaux et appris par les principaux intéressés que le Conseil administratif voulait interdire la présence des forains sur les quais. En outre, au cours de la séance plénière précédente, j'ai évoqué un article selon lequel M. Ferrazino voulait supprimer la Foire à la brocante sur la plaine de Plainpalais. Je suis certaine que nous pourrions trouver de nombreux autres exemples où, soudain, des citoyens et des citoyennes apprennent, par voie de presse, la remise en question de leur gagne-pain, et cela sans consultation préalable.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos commerçants et nos petites et moyennes entreprises (PME) ne sont pas des pions à déplacer au gré du vent et des humeurs, sans arguments valables. Nous déposons la motion M-548 pour que ces pratiques de non-concertation cessent. En effet, à l'allure où vont les déclarations à ce sujet, nous ne sommes sûrement pas au bout de nos surprises! Nous demandons donc au Conseil administratif d'annoncer clairement ses objectifs, et plus particulièrement son nouveau concept des Fêtes de Genève 2006. Comment va-t-il concilier les forains et le nouvel aménagement de la rade, afin que tous les acteurs des Fêtes de Genève et des autres animations de notre ville puissent s'organiser?

Préconsultation

M. Manuel Tornare, maire. Madame Gachet, je vous remercie de votre question. Comme vous le savez, le Conseil administratif a dit à la presse, à maintes reprises, qu'il entendait redimensionner les Fêtes de Genève – je parle sous le contrôle de M. Colquhoun et de son acolyte, les deux responsables de cette manifestation.

Quant aux forains, nous les rencontrerons prochainement. Comme je le leur ai dit lors de l'inauguration des Fêtes de Genève, il faut qu'ils se calment un peu! Quand nous leur avons communiqué que nous ne voulions pas de leur présence pendant les fêtes du mois de juillet – la Fête du lac, la Fête Harry-Marc, notamment – ils ont prétendu que leur chiffre d'affaires diminuerait et qu'ils ne pourraient plus tourner. Or ils ont reconnu, à l'issue des Fêtes de Genève et après

n'avoir eu l'autorisation de s'installer sur les quais que pour le mois d'août, que leur chiffre d'affaires avait augmenté de 14%, n'est-ce pas Monsieur Georges Jost? (*M. le maire se tourne vers la tribune du public.*) Et quand un commerçant dit 14%, on peut multiplier cette donnée par deux ou par trois... (*Protestations.*) M^{me} Mouhanna, une foraine avec qui je discutais des Fêtes de Genève 2005 et 2006, l'a admis.

Je ne veux pas polémiquer inutilement. Nous attendons la rencontre avec Genève Tourisme et les forains, mais ces derniers savent très bien que nous allons redimensionner le périmètre des Fêtes de Genève. Le site de la rade est l'un des plus beaux de notre ville, et il ne doit pas être encombré au point d'occulter la vue sur le lac, comme nous l'avons souvent dit et comme nous le répètent également les touristes.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je vous rappelle que vous vous adressez au Conseil municipal, et non pas aux occupants de la tribune du public.

M. Patrice Reynaud (L). Je me réjouis des propos de M. le maire, que nous attendions depuis longtemps. Néanmoins, je lui signale que la motion M-548, dont le Parti libéral est cosignataire en la personne de son chef de groupe de l'époque, demande d'aller un peu plus loin.

C'est une question de transparence. On nous parle aujourd'hui d'un redimensionnement – c'est votre expression, Monsieur Tornare – des Fêtes de Genève. Très bien, dont acte! Nous sommes tous, comme vous, favorables à la préservation des rives du lac, c'est évident. Cela ne dépend pas de la politique partisane, mais simplement de l'amour qu'on porte à sa ville et à sa rade. Néanmoins, au sujet de cette dernière comme de tant d'autres choses, il serait sans doute nécessaire d'informer les conseillers municipaux.

Tel est l'objet de cette motion; elle ne demande rien d'autre au Conseil administratif que d'annoncer clairement ses objectifs. Les discussions à l'interne entre magistrats et quelques autres personnes sont une bonne chose et s'avèrent certainement nécessaires – surtout en ce moment, d'ailleurs... – mais peut-être le Conseil administratif pourrait-il, de temps à autre, laisser transparaître quelques informations auprès des premiers intéressés, c'est-à-dire ceux que vous avez en face de vous, Monsieur le maire: les conseillères municipales et les conseillers municipaux. Je le répète, la motion M-548 n'a pas d'autre objet que de vous demander ce que vous voulez faire, c'est tout!

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’annoncer clairement ses objectifs et son nouveau concept pour les fêtes 2006;
- de faire preuve de transparence sur ses intentions face aux différents acteurs des fêtes, notamment les forains, afin que ces derniers puissent s’organiser.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d’arrêté ou de prendre une mesure.

10. Interpellation de M. Roman Juon: «Pour améliorer la présentation des projets en séances plénières du Conseil municipal» (I-140)¹.

M. Roman Juon (S). C’est ma dernière interpellation pour ce soir! A défaut de motions, on fait des interpellations... Et comme les questions écrites ne figurent pas tout de suite à l’ordre du jour, on choisit la voie de l’interpellation, c’est aussi simple que cela!

Celle-ci sera très rapide. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la présentation des plans d’architecture m’intéresse particulièrement – mais c’est également le cas de certains d’entre vous, je pense. Récemment, M. Ferrazino nous a présenté un plan du nouveau lotissement de Sécheron de sa place, en nous tendant le papier. Mais on ne voyait rien du tout! Absolument rien! C’est impossible! Cette salle dispose de deux écrans magnifiques, sur lesquels la disposition de l’image est quasiment identique. On pourrait donc imaginer – comme cela a déjà été demandé au Grand Conseil et à M^{me} la sautière – d’y projeter des documents concernant certains projets. Cela a déjà été fait pour le réseau Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA).

Ainsi, les nombreux citoyens qui suivent nos débats sur TV Léman bleu – ils sont entre 30 000 et 40 000 – comprendront de quoi nous parlons. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, imaginez que vous n’êtes plus dans cette

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6423.

enceinte mais chez vous, comme de simples citoyens et téléspectateurs. Même les personnes à la tribune du public ne voient rien! C'est vraiment incroyable! Si nous débattons d'un immeuble ou d'un plan localisé de quartier, nous ne voyons pas de quoi il s'agit! Seuls les élus – et encore, uniquement les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement ou de celle des travaux – peuvent prendre connaissance des documents y relatifs. Et pourtant, ces sujets passionnent tout le monde! A l'occasion, les journaux locaux et les quotidiens leur consacrent un article, sinon aucun document n'est disponible à leur sujet.

J'avoue ne pas me faire beaucoup d'illusions sur l'avenir de mon interpellation... Il semblerait, en effet, que notre demande d'utiliser les écrans de cette enceinte ait complètement affolé le Service du Grand Conseil, il y a deux ans, lorsque le Conseil administratif ou le Secrétariat du Conseil municipal – je ne sais plus exactement – avait essayé d'intervenir. A cette époque, un tel dispositif paraissait très compliqué à envisager, car des bogues faisaient tout exploser. Mais peut-être cela va-t-il mieux maintenant? Nous pourrions imaginer la présentation de certains projets de manière très simple, très ludique et pédagogique par ce moyen. C'est ma seule demande à l'adresse du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Comme vous l'avez rappelé vous-même, Monsieur Juon, nous serions, tout comme vous, très heureux de pouvoir présenter des projets – notamment en matière d'aménagement – grâce à ces écrans. Vous nous aviez adressé la même demande pour les travaux en commission et nous y avons répondu, puisque, à présent, nous utilisons régulièrement le système PowerPoint. Cela nous permet également, une fois l'exposé effectué, de remettre à chaque commissaire un tirage sur papier des documents projetés, afin qu'il dispose d'un dossier complet.

Cependant, nous ne maîtrisons pas la gestion de cette salle, car elle est autant celle du Grand Conseil que du Conseil municipal. Mais nous avons passé par l'expérience commune du vote électronique, et nous pouvons bien évidemment relancer le Service du Grand Conseil au sujet des écrans. Nous pourrions nous dire que le bureau du Conseil municipal est mieux habilité que nous à le faire mais, si vous pensez, Monsieur Juon, que c'est au Conseil administratif d'agir dans ce sens, je veux bien m'en charger. Je répète néanmoins que cette question ne sera vraisemblablement pas réglée par le Conseil d'Etat, mais par le bureau du Grand Conseil, qui gère cette salle en lien avec la Chancellerie. Monsieur Juon, nous ne pouvons donc que transmettre votre demande à l'Etat, par l'intermédiaire de la Chancellerie et du bureau du Grand Conseil.

L'interpellation est close.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, M^{mes} Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Protégeons durablement le massif du Mont-Blanc» (M-359)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à maintenir, voire à développer sa politique de solidarité avec la population de la vallée de Chamonix:

- en jouant un rôle de contradicteur au sein du conseil d'administration de l'ATMB;
- en soutenant toute forme de mobilisation citoyenne, à Chamonix et dans la région, allant dans le sens de lutter contre l'aberration écologique de faire transiter le transport routier international de marchandises à travers le Mont-Blanc;
- en s'engageant à soutenir le mouvement qui se fait jour d'engager une procédure de classement du massif du Mont-Blanc au patrimoine naturel mondial de l'Unesco, afin de favoriser définitivement l'établissement des principes de gestion durable de ce patrimoine exceptionnel.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. Le rôle de la Ville de Genève au sein du conseil d'administration de l'ATMB

Deux sociétés concessionnaires, l'une italienne, l'autre française, se partagent la concession d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc. La gestion est unique et solidaire. Il s'agit de la Société autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et de la Società italiana per azioni per il traforo del Monte Bianco (SITMB). L'ATMB est une société d'économie mixte, détenue à 54% par l'Etat. Parmi ses actionnaires figurent le département de Haute-Savoie, la Ville et l'Etat de Genève. Trois cents personnes sont employées par l'ATMB, dont 220 pour l'autoroute du tunnel (partie française) et 13 au siège de la société.

Le contrôle de l'exploitation, l'entretien et le maintien de l'ouvrage, ainsi que la sécurité du tunnel sont confiés à une commission intergouvernementale italo-française de contrôle dont la présidence est assurée par les ministres des affaires étrangères des deux pays.

¹ «Mémoire 161^e année»: Développée, 277.

Quelques dates clés de l'histoire de ces sociétés:

- 1949: signature d'une convention franco-italienne pour le percement du tunnel routier;
- 1954: création de la SITMB;
- 1957: création de la Société française du tunnel du Mont-Blanc;
- 1965: mise en service du tunnel du Mont-Blanc;
- 1973: mise en service du premier tronçon de l'autoroute blanche;
- 1991: mise en service du dernier tronçon de l'autoroute blanche.

Le conseil d'administration de l'ATMB est composé de la manière suivante:

- le président, nommé par décret pris sur le rapport des ministres chargés des affaires étrangères, des finances, du budget, des affaires économiques, des travaux publics, des transports et du tourisme;
- 6 administrateurs représentant l'Etat français, désignés dans les conditions prévues au décret N° 94582 du 12 juillet 1994 relatif aux conseils et aux dirigeants des établissements publics et entreprises du secteur public;
- 6 administrateurs représentant les autres actionnaires et désignés par l'assemblée générale de la société, dont un sur présentation de l'Etat de Genève, un sur présentation de la Ville de Genève et un sur présentation des collectivités publiques françaises intéressées (statuts de l'ATMB, article 19).

Le Canton et la Ville de Genève, en tant qu'actionnaires minoritaires, sont donc présents au sein des conseils d'administration des deux sociétés concessionnaires:

ATMB

- Ville de Genève: M. Alain Vaissade, ancien maire (M. Manuel Tornare, maire, dès octobre 2005);
- Canton de Genève: M. Claude Haegi, ancien conseiller d'Etat.

SITMB

- Ville de Genève: M. Pierre Muller;
- Canton de Genève: M. Laurent Moutinot.

La Ville de Genève est actionnaire au sein de l'ATMB à la hauteur de 5% seulement. Elle a de ce fait peu d'influence au sein du conseil d'administration de la société. De plus, comme M. Vaissade l'a expliqué lors de son audition à la commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier la proposition de motion M-1375 du Grand Conseil «Pour un tunnel du Mont-Blanc moins dangereux et moins polluant» en septembre 2001, «le Conseil municipal

de la Ville de Genève souhaite empêcher par tous les moyens le retour des poids lourds dans le tunnel, mais (...) il n'est pas de la compétence des conseils d'administration des deux sociétés d'autoriser ou d'interdire le trafic des camions, car ce sont les gouvernements italien et français qui ont ce pouvoir (...).

La position de l'Etat de Genève, également actionnaire minoritaire, diffère peu de celle de la Ville. En effet, le rapport du Conseil d'Etat, du 23 décembre 2004, sur la même motion M-1375 conclut au peu de marge de manœuvre de l'Etat pour un ouvrage situé en dehors du territoire suisse, et dont les sociétés concessionnaires dépendent fortement de leur ministère de tutelle. Le Conseil d'Etat affirme cependant qu'il souhaite maintenir sa présence au sein des sociétés concessionnaires afin de s'assurer du respect des mesures de sécurité et de continuer à sensibiliser ses membres à ce problème.

A chaque fois que cela sera possible, et sur sollicitation de son représentant, le Conseil administratif est disposé à entreprendre toute démarche pour se concerter avec le représentant de l'Etat de Genève au sein de l'ATMB afin de faire valoir une position commune visant à aller dans le sens demandé par la présente motion.

2. Le soutien de la Ville de Genève à la mobilisation citoyenne

La Ville de Genève est engagée depuis plusieurs années contre la réouverture du tunnel au trafic des poids lourds, et cela par différentes prises de positions et mesures de soutien à des associations:

Prises de positions

Le Conseil administratif a manifesté à plusieurs reprises son opposition au retour des poids lourds dans le tunnel du Mont-Blanc, particulièrement en ce qui concerne le trafic de transit – qui ne concerne pratiquement pas les échanges économiques locaux et régionaux (communiqué de presse du 31 octobre 2001 et du 20 mars 2002, à la suite de la réouverture du tunnel au trafic des voitures).

Le Conseil administratif s'est prononcé par deux fois en faveur d'un moratoire d'au moins deux ans qui permette de dresser un diagnostic sur les problèmes d'environnement (31 octobre 2001); il a également précisé qu'il joindrait sa voix à celles qui demandent la création d'une commission internationale d'experts indépendants (extrait du 13 mars 2002 et communiqué de presse du 20 mars 2002).

Il a approuvé, le 19 décembre 2001, la décision de l'ATMB par laquelle les dividendes de la société seront dorénavant affectés au ferroutage et non distribués aux actionnaires (extrait du 19 décembre 2001).

Motion: protégéons le massif du Mont-Blanc

Il a également pris position en faveur d'une étude sur les alternatives ferroviaires et affirmé qu'il appuierait toute démarche visant à l'établissement d'un véritable plan de ferroutage entre la France et l'Italie (extrait du 13 mars 2002).

Il a appelé de ses vœux la convocation urgente, par les autorités françaises et italiennes, d'une réunion rassemblant les élus de la région Rhône-Alpes, des trois départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Hautes-Alpes, de Genève, ainsi que les responsables des associations de protection de l'environnement et des organismes socioprofessionnels, afin d'envisager la mise en place de solutions durables basées sur le réaménagement du réseau ferroviaire reliant l'Europe du Nord à l'Europe du Sud (extrait du 31 octobre 2001).

Le Conseil administratif a affirmé apporter son soutien aux milieux associatifs afin d'organiser une conférence de presse au niveau international en cas de réouverture effective du tunnel aux camions, qui devra se dérouler dans un endroit neutre (sur un bateau de la Compagnie générale de navigation, par exemple) (extrait du 13 mars 2002 et communiqué de presse du 20 mars 2002).

Il a décidé de communiquer aux gouvernements français et italien ainsi qu'au public la prise de position ferme de la Ville de Genève sur la réouverture du tunnel aux camions: le 21 mars 2001, une lettre a été adressée par le Conseil administratif à M. J.-C. Gayssot, ministre français des transports, réitérant ces prises de position.

Mesures

La Ville de Genève est active dans plusieurs associations œuvrant pour la défense du site du Mont-Blanc: elle a adhéré en février 2001 à l'Association pour le respect du site du Mont-Blanc (ARSMB) en tant que membre bienfaiteur (communiqué de presse du 12 mars 2001). Les buts de cette association sont d'agir pour le développement du ferroutage, lutter pour préserver le site naturel du Mont-Blanc et améliorer la qualité de vie dans la vallée de l'Arve. La Ville de Genève, en tant que municipalité étrangère, n'a pas souhaité se joindre à la procédure juridique engagée par la mairie de Chamonix et portée par l'ARSMB contre le gouvernement français afin d'obtenir l'interdiction du trafic des poids lourds dans le tunnel, préférant la voie de la mobilisation citoyenne (arrêté du 13 mars 2002). En revanche, un crédit de 40 000 francs a été débloqué en juin 2001 afin d'apporter un soutien financier à cette même association en vue de participer aux frais des procédures (arrêté accepté à la séance du 25 juin 2001).

Le Conseil administratif a également décidé d'adhérer à l'Association lémanique pour la promotion du rail (ALP-Rail), qui s'engage en faveur du maintien et du développement d'un réseau ferroviaire complet dans la région Léman-

Mont-Blanc (extrait du 9 janvier 2002). M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, a été désigné par le Conseil pour représenter la Ville de Genève au sein du comité de l'association (courrier du Conseil administratif au vice-président d'ALP-Rail du 8 mars 2002).

Le Conseil administratif a, enfin, décidé de nommer M. Alain Vaissade, alors conseiller administratif, en tant que représentant au sein du Comité de liaison des pays du Mont-Blanc (extrait du 13 mars 2002). Ce comité, créé à l'occasion du Congrès des pays du Mont-Blanc, s'oppose au règlement de circulation accompagnant la réouverture du tunnel au trafic routier, particulièrement à l'article 4, en ce qu'il autorise un trafic de 220 poids lourds par heure et par sens de circulation ou 240 poids lourds par heure dans les deux sens de circulation. Il est constitué des représentants des milieux politiques, économiques et associatifs de la vallée d'Aoste, de la vallée de Chamonix, de Genève ainsi que de la région lémanique.

Par ces différentes mesures, le Conseil administratif a répondu aux attentes des représentants genevois des associations et mouvements fédérés au sein du Comité de liaison des pays du Mont-Blanc (ATE, Initiative des Alpes, WWF, les Verts, etc.) qui appelaient de leurs vœux le soutien de la Ville de Genève.

3. Le soutien de la Ville de Genève en faveur du classement du massif du Mont-Blanc au patrimoine naturel mondial de l'Unesco.

Mesures de développement durable

Le projet de classement du site du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'Unesco s'inscrit dans une démarche plus globale de développement durable: les actes du colloque organisé en 2002 par Pro-Mont-Blanc, collectif de 40 associations engagé pour la protection transfrontalière du massif et un développement de toute la région trinationale, soulignent que, si l'exceptionnalité du site est reconnue – les vallées alpines et celle de Chamonix en particulier –, la vallée de Chamonix souffre d'un certain nombre de problèmes dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de l'environnement et des prestations sociales (voir à ce sujet les publications «La gestion durable du Mont-Blanc, futur joyau du patrimoine mondial de l'Unesco?» ainsi que l'ouvrage «Le versant noir du Mont-Blanc»). Le classement du massif ne pourra donc se faire qu'une fois que des mesures concrètes seront prises pour remédier à cet état de fait.

(Euvrant dans ce sens, Pro-Mont-Blanc mène actuellement une étude de «mesure du développement durable dans le pays du Mont-Blanc» sur treize communes des trois pays, basée sur les indicateurs du développement durable établis par la Convention alpine. Un plan d'actions concrètes ainsi qu'un calendrier sont

Motion: protégeons le massif du Mont-Blanc

en cours d'élaboration (et attendus pour la fin de 2005), qui s'appliqueront à un «périmètre de développement durable» d'environ 15 communes. Une évaluation régulière, en accord avec les autorités, sera réalisée.

Ce travail s'intègre dans le schéma de développement durable de l'Espace Mont-Blanc. L'Espace Mont-Blanc est une coopération transfrontalière (Valais, vallée d'Aoste, Savoie et Haute-Savoie) fondée sur l'idée de responsabilité commune envers le patrimoine constitué par le Mont-Blanc et les territoires qui l'entourent et ayant pour but de mettre en œuvre une politique commune de valorisation active de la montagne.

Le schéma de développement durable constitue un outil stratégique favorisant la programmation d'actions et de projets servant le développement durable. Le comité de pilotage du schéma a élaboré une méthode de travail et monté un plan de financement impliquant tous les partenaires institutionnels concernés ainsi que la population. Le schéma touchera aux thèmes prioritaires de la gestion et de l'aménagement du territoire, de même que ceux liés à la sauvegarde et à la valorisation du milieu naturel. Il pourra être utilisé par les collectivités locales pour orienter les choix en matière d'aménagement, de protection et de gestion du territoire. La phase de consultation publique est terminée; les élus et les collectivités doivent valider un programme d'actions en commun, qui sera une nouvelle fois soumis à tous les partenaires concernés ainsi qu'à la population.

L'Espace Mont-Blanc consulte également Pro-Mont-Blanc, en tant que partenaire, sur l'élaboration de ce schéma.

L'inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial de l'Unesco

Pour rappel, la procédure de dépôt de candidature pour l'obtention du label de patrimoine mondial est la suivante:

1. le pays concerné doit dresser une liste indicative des sites naturels et culturels les plus importants situés à l'intérieur de ses frontières, qu'il pourra décider de proposer pour inscription au cours des cinq à dix années à venir;
2. les biens proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial sont évalués par deux organisations consultatives indépendantes, désignées par la Convention du patrimoine mondial: le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) qui fournissent respectivement au Comité du patrimoine mondial des évaluations des sites culturels et naturels proposés pour inscription. La troisième organisation consultative est le Centre international d'étude pour la préservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), un organisme intergouvernemental qui donne au comité des conseils avisés sur la conservation des sites culturels ainsi que sur les activités de formation;

3. une fois qu'un site a été proposé et évalué, c'est au Comité intergouvernemental du patrimoine mondial qu'il appartient de prendre la décision finale concernant son inscription. Une fois par an, le comité se réunit pour décider quels sites seront inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Il peut aussi différer sa décision et demander aux états parties de plus amples informations sur leurs sites.

Jusqu'à la fin de 2004, les sites du patrimoine mondial étaient sélectionnés sur la base de six critères culturels et quatre critères naturels. Avec l'adoption de la version révisée des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, il n'existe plus qu'un ensemble unique de dix critères, que voici ci-dessous, et dont trois concernent plus particulièrement le Mont-Blanc:

1. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain;
2. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages;
3. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
4. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine;
5. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible;
6. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le comité considère que ce critère doit préférentiellement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
7. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles;
8. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification;

9. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins;
10. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

La protection, la gestion, l'authenticité et l'intégrité des biens sont également des considérations importantes. Depuis 1992, les interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel sont reconnues comme constituant des paysages culturels.

Le classement du site du Mont-Blanc concerne donc les autorités et administrations des trois pays concernés, soit la France, l'Italie et la Suisse. Un dossier de candidature est en cours d'élaboration par Pro-Mont-Blanc, qui collabore avec des personnalités scientifiques afin de démontrer le caractère exceptionnel du site. Celui-ci réside principalement dans le fait qu'on trouve, dans le même site, les trois types de glaciers existants.

L'inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial a été recommandée par l'Union mondiale pour la nature (UICN) lors du troisième Congrès mondial de la nature, qui s'est tenu du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok. La recommandation demande aux Etats d'engager le processus visant à l'inscription du massif du Mont-Blanc au patrimoine mondial. Le texte des recommandations est disponible sur le site de Pro-Mont-Blanc à l'adresse suivante: http://www.pro-mont-blanc.org/fr_art_aff.php?id_article=6

Dans ce contexte, la Ville de Genève a peu de moyens d'action, et cela d'autant plus que ce sont les autorités du canton du Valais qui sont concernées, avec la Confédération. En revanche, la Ville de Genève s'engage, le cas échéant, à faire part de son avis favorable à cette démarche de procédure de classement auprès de tout groupement ou toute autorité qui pourrait le lui demander.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens à remercier le Conseil administratif de la qualité de sa réponse à cette motion. Le document qu'il nous a fourni est bien étayé et tient compte de l'ensemble de la problématique de la protection du Mont-Blanc. Merci pour cet excellent travail bien argumenté!

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Coup de cœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio» (M-299)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- stimuler une meilleure collaboration entre les chorales de Genève et les orchestres de Genève;
- maintenir son soutien à l'OSR;
- mettre en œuvre un projet visant à valoriser et à reconnaître l'importance du chant choral à Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le département des affaires culturelles a transmis les invites de la motion M-299 à la Fondation de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), afin qu'elle se détermine à leur égard et indique la suite qu'elle entend leur donner.

La Fondation de l'OSR considère n'avoir jamais failli à ses obligations envers les chorales genevoises et avoir scrupuleusement respecté la convention de subventionnement signée avec la Ville et le Canton de Genève. De plus, la fondation ne comprend pas le sens d'une démarche visant à rétablir une situation qui, selon elle, n'aurait jamais été modifiée.

Pour ce qui est de l'avenir, la fondation assure que tout sera fait pour que le grand répertoire choral puisse être joué avec l'OSR. Le Motet de Genève a lui-même demandé que le projet élaboré par ses soins pour la saison 2004-2005 (*Spring Symphony*, op. 44, de Benjamin Britten et *Stabat Mater* de Francis Poulenc) soit repoussé à la saison 2005-2006, à la date du 22 juin et au Grand Théâtre, en raison de la fermeture du Victoria Hall pour travaux, tandis que le Chœur de l'Université est pressenti pour la saison 2006-2007.

Entre-temps, le nouveau directeur artistique et musical de l'OSR, M. Marek Janowski, aura eu le temps de faire connaissance avec les différents chœurs locaux et il pourra, comme prévu dans la convention, proposer une collaboration avec l'OSR aux chorales qui ont le niveau requis.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Patrice Mugny

¹ «Mémoire 162^e année»: Rapport, 4183.

13. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2005, intitulée: «Pour une meilleure lisibilité des projets d'habitat en matière de coûts et d'habitabilité» (M-452)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir un descriptif du code des frais par éléments (CFE) en trois colonnes, reprenant les éléments quantifiés par mètre carré, le prix à l'unité et le coût total, de manière à pouvoir examiner les devis dans la plus grande transparence;
- soumettre un plan type d'appartement avant et après rénovation ou la typologie prévue dans un nouveau projet, de manière à pouvoir étudier les propositions du point de vue de l'habitabilité et des usages.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La première invite de cette motion demande une amélioration de la présentation du descriptif CFE. Le Conseil administratif accepte volontiers de présenter à l'avenir le descriptif CFE selon la modalité prévue par la motion.

En ce qui concerne la deuxième demande, nous considérons comme tout à fait normal le fait que le Conseil municipal ou, en tous les cas, la commission chargée d'étudier le projet, puisse connaître les plans de l'état existant et ceux de l'état futur. Toutefois, pour raisons économiques sur les coûts et de respect du patrimoine, il est souvent recommandé de ne pas modifier la typologie existante, alternativement de rétablir la typologie d'origine.

Enfin, afin d'éviter les études supplémentaires à un stade avancé du projet, il est souhaitable que le Conseil municipal fasse part de ses souhaits dans le cadre de l'examen du crédit d'étude relatif à l'objet concerné.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Christian Ferrazino

¹ Rapport, 606.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 28 juin 2005, intitulée: «Commission de préavis pour le soutien à la création musicale: coup de sac?» (QE-190)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Qui compose la commission citée en titre?

Qui nomme ces personnes?

Depuis combien d'années y siègent ces personnes?

Pourquoi n'applique-t-on pas de règles de durée de mandat similaires à celles en vigueur à l'Etat, soit au maximum cinq ans de mandat?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commission est composée présentement de M^{me} Christine Bétrisey (musiques actuelles) et de MM. Michel Barbey (jazz), Pierre Losio (musiques actuelles), Pierre Michot (classique), André Waldis et Pierre Skrebers (conseillers culturels au département des affaires culturelles). Leurs noms apparaissent d'ailleurs sur le site internet du département. En ont fait partie par le passé: MM. Pedro Jimenez, Jean-Claude Poulin et Michel de Senarclens.

Les membres de la commission sont nommés par le magistrat chargé du département des affaires culturelles. La particularité de la commission tient à son caractère hétérogène, car elle est censée réunir des compétences dans les divers genres musicaux, à la différence du théâtre, de la danse ou du cinéma, qui sont des matières plus homogènes.

M^{me} Bétrisey a remplacé M. Jimenez à la fin de 2003, tandis que M. Waldis a rejoint la commission en 2005, au titre de conseiller culturel aux musiques actuelles. M. Skrebers conduit les travaux de la commission depuis qu'il est chargé de l'art musical, soit depuis le 1^{er} juillet 2000, succédant à Jean-Claude Poulin. M^{me} Bétrisey est entrée en fonction à la fin de 2003. Les trois autres membres de la commission en font partie depuis sa création, soit à la fin des années 1990.

Après avoir réformé les critères et renouvelé les commissions d'attribution dans les domaines du théâtre, de la danse et du cinéma, le département entend en

¹ Annoncée, 1008.

Question: commission de préavis pour le soutien à la création musicale

faire de même pour l'art musical dès 2006. Une réflexion est menée dans ce sens et des séances de travail ont eu lieu durant l'été. Le nouveau dispositif sera en place à la fin de l'automne, et une information sera donnée à ce moment-là.

La durée du mandat sera calquée sur celle des autres commissions, à l'exception des membres de l'administration en faisant partie *ex officio*.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Patrice Mugny

M. Pierre Losio (Ve). Je demande la parole, car une information erronée figure dans cette réponse: je ne fais plus partie de cette commission de préavis qui fait l'objet de cette question écrite.

Le président. Il en est pris acte, Monsieur Losio. Le bureau a été saisi d'une demande du groupe des Verts de reporter les objets suivants inscrits à notre ordre du jour, à savoir le projet d'arrêté PA-57 sur des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie familiale et sociale, la motion M-552, qui demande des trolleybus plutôt que des bus dans notre ville, et, enfin, la résolution R-85, «Fée électricité plutôt que fumée noire dans les rues commerçantes de notre centre-ville!». Plus loin encore à notre ordre du jour figure la motion M-553, en vue de rendre les Halles de l'Île aux enfants. Or elle ne pourra pas être traitée ce soir, puisque M. Tornare assiste au concert des Nations Unies.

Il est maintenant près de 19 h et deux possibilités s'offrent à nous: soit nous prolongeons nos débats, le temps d'aborder encore deux ou trois points, et nous renonçons à notre séance de 20 h 30, soit nous revenons après le repas. Avec votre accord, je vous suggère, Mesdames et Messieurs, de poursuivre et d'en finir pour aujourd'hui.

15. Motion de M^{mes} Béatrice Graf Lateo, Martine Sumi-Viret, MM. Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, David Carrillo, Roman Juon, Jacques Mino et Pierre Rumo: «Nouvelles compétences pour les agents de sécurité municipaux (ASM)» (M-549)¹.

PROJET DE MOTION

La police cantonale, en sous-effectif, n'effectuant pas systématiquement certaines tâches qui amélioreraient la qualité de vie en ville, nous demandons au Conseil administratif de négocier avec le Canton de nouvelles compétences pour les agents de sécurité municipaux (ASM):

- contrôle de la vitesse dans les zones 30 km/h – comme cela se fait en ville de Zurich;
- possibilité de verbaliser en cas de débarras sauvages et d'abandon d'épaves de vélo et de faire enlever ces objets.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous signale que les Verts, qui avaient signé cette motion, ont retiré leurs signatures.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nombreux sont ceux parmi vous qui ont pris la peine de se rendre à Zurich pour visiter les zones 30 km/h aménagées dans cette ville. Nous avons constaté que tous les quartiers ont été mis en zone 30 km/h, avec peu de moyens financiers et sans nécessiter des constructions supplémentaires. Je pensais naïvement que, si la vitesse était mieux respectée dans ces zones, c'était parce que les Alémaniques sont en général plus disciplinés que les Latins... Mais la raison est tout autre: à Zurich, la police municipale est compétente pour infliger des amendes aux conducteurs qui ne respectent pas les limites de vitesse. Cette mesure a permis à celles et à ceux qui n'avaient pas compris les nouvelles règles de circulation de les intégrer rapidement. Et comme tous les quartiers ont été mis en zone 30 km/h, la confusion n'est plus possible: à partir du moment où on quitte une rue principale, on circule à 30 km/h.

Dans certaines rues genevoises, me diront certains, il est difficile de rouler plus vite que les 30 km/h autorisés, en raison des places de parking alternées et d'autres mesures constructives. Malheureusement, je vois tous les jours des scooters foncer tout droit sans faire tout un gymkhana pour passer, et les voitures

¹ Annoncée, 1007.

font de même lorsque les places de parking ne sont pas occupées. Circuler sur la route n'est pas sans danger, mais il en va de même sur les trottoirs, encombrés de débarras sauvages, d'épaves de vélos ou de crottes de chien; là aussi, un certain laisser-aller s'est installé.

Il a donc semblé nécessaire aux motionnaires de profiter des réflexions entamées à la commission du règlement sur les tâches à confier aux agents de sécurité municipaux (ASM). Je rappelle que ladite commission s'est d'abord penchée sur le projet d'arrêté PA-21, qui demandait un règlement municipal pour les ASM et qui a abouti à la rédaction de la motion M-532. Cette dernière demande au Conseil administratif de préparer, en totale concertation avec les ASM et les agents municipaux (AM), un nouveau règlement municipal qui tienne compte des tâches reconnues et nouvelles à remplir par eux.

Il s'agit donc de modifier la législation cantonale, comme cela a été fait récemment, pour déléguer aux ASM des compétences en matière de circulation routière. Si c'est possible à Zurich, cela devrait l'être également à Genève. Nous en sommes convaincus: prévenir vaut mieux que guérir et il faut à tout prix éviter les accidents dans les zones 30 km/h où, je vous le rappelle, les passages piétons devraient être supprimés, puisque les piétons – et donc les enfants – y sont prioritaires.

Le saviez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux? Si la vitesse, lors d'une collision entre une voiture et un piéton, est de 30 km/h au lieu de 50 km/h, le risque de décès du piéton tombe de 85% à 10%. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes! Malgré tout, il faut quelquefois aider les citoyennes et les citoyens à adopter un comportement responsable. C'est la raison pour laquelle les ASM devraient pouvoir intervenir en tout cas en ce qui concerne les excès de vitesse, et cela jusqu'au changement de comportement des automobilistes.

En conclusion, chers collègues, je vous invite à renvoyer la motion M-549 à la commission des sports et de la sécurité.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Nous devons, c'est évident, nous donner les moyens de faire respecter et de mettre en pratique les politiques que nous souhaitons instaurer dans notre ville. Notre demande de voir les compétences des ASM élargies à d'autres tâches que celles qui leur sont attribuées actuellement ne date pas d'hier. Je me rappelle la même discussion à la commission sociale et de la jeunesse – assez récemment, d'ailleurs – à propos de la sécurisation des quais et des bateaux. Tout le monde souhaitait élargir les compétences des ASM dans ce domaine. Par conséquent, notre groupe a signé cette motion et il la soutiendra.

Préconsultation

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts ont des avis partagés à la suite de la lecture de la motion M-549. Je vais vous expliquer pourquoi. Nous sommes, bien sûr, favorables aux contrôles de vitesse dans les quartiers, et à plus forte raison dans les zones 30 km/h. Cependant, nous sommes dans l'embarras quand nous considérons tout ce qui est demandé aujourd'hui aux ASM. Il faudrait une fois mettre le problème à plat: des compétences, les ASM en ont beaucoup, surtout depuis septembre 2004. Ils ont d'ailleurs toutes celles prévues par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), à l'exception du contrôle de vitesse et du contrôle sur les autoroutes.

Or nous pouvons constater que, actuellement, aucune disposition ou presque de la LCR n'est respectée grâce à l'action des ASM. Je cite quelques exemples: le stationnement ou la circulation sur les bandes cyclables, les motocycles qui ne restent pas à leur place dans une file, les conducteurs qui laissent inutilement tourner le moteur de leur véhicule... Toutes ces infractions ne sont pas punies aujourd'hui, car on demande trop aux ASM. Je pense – et les Verts avec moi – que si nous voulons encore les charger des contrôles de vitesse, il faudrait d'abord commencer par leur dire ce que nous leur demandons de ne plus faire.

Mais il est important d'avoir cette discussion, et les Verts voteront – avec un regard critique – le renvoi de la motion M-549 à la commission des sports et de la sécurité.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le groupe libéral salue la volonté soudaine de l'Alternative de voir respectées les normes communes stipulées par la loi. En effet, ses interventions tendent souvent – ou plutôt toujours – à demander des exceptions en ce domaine... Mais voilà qu'aujourd'hui elle en demande l'application! Par conséquent, nous la soutiendrons dans cette démarche et nous voterons le renvoi de la motion M-549 à la commission des sports et de la sécurité.

Cependant, j'ai une remarque à adresser au bureau du Conseil municipal et à son président. En des temps meilleurs, il aurait remarqué d'emblée que cet objet était une résolution et non pas une motion, et il nous aurait immédiatement proposé de transformer la motion en résolution. En effet, le contrôle de la vitesse est une compétence cantonale, et, en l'occurrence, un texte à transmettre à une autorité autre que municipale est, par définition, une résolution.

Le président. Je vous remercie de cette remarque, Monsieur Froidevaux, mais vous demandez quand même, vous aussi, le renvoi de cette motion M-549 à

la commission des sports et de la sécurité... A cette dernière, si elle l'accepte, de la transformer éventuellement en résolution!

M. Eric Ischi (UDC). Je dirai encore un mot à propos de la motion M-549. Ce n'est pas la première fois que nous parlons des compétences des ASM et des AM. Pour notre part, nous voterons également le renvoi de cet objet à la commission des sports et de la sécurité, ne serait-ce que pour nous éclaircir les idées et nous rappeler – ou que l'on nous rappelle – les limites entre les compétences de la Ville et celles du Canton. Je ne suis pas sûr – mais je serai intéressé à poser les bonnes questions à ce sujet – qu'il soit possible de comparer Zurich et Genève. Enfin, tout cela sera éclairci en commission, et je m'en réjouis.

M. André Kaplun (L). Je dirai juste quelques mots. J'aurais apprécié que M. Buschbeck, dans la liste des illégalités théoriquement punies par les ASM dont il nous a gratifiés, tout en nous rappelant que certaines ne l'étaient pas, mentionne également les violations de l'interdiction de circuler sur les trottoirs. La protection des usagers comprend également celle des piétons, qui sont aussi dignes d'attention que les autres. J'aurais aimé que cela figure dans la liste de M. Buschbeck. J'espère qu'on en tiendra compte lors des travaux de la commission des sports et de la sécurité!

Le président. On reconnaît bien là le digne représentant de l'Union genevoise des piétons...

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des sports et de la sécurité sont acceptés à l'unanimité.

Le président. La commission aura le loisir, selon la suggestion de M. Froidevaux, de transformer cette motion en résolution.

16. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-152: «Plus de plage», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

17. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-559, de *M. Guillaume Barazzone, M^{me} Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion et Robert Pattaroni*: «Rue du Stand 25: pour que toute la lumière soit faite!»

Nous avons encore reçu la résolution suivante:

- R-86, de *MM. Olivier Norer, Gérard Deshusses, Michel Ducret, Christian Zaugg, Patrice Reynaud, M^{mes} Marguerite Contat Hickel et Alexandra Rys*: «Soutenons le développement du rail dans notre région!»

18. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-198, de *M. Pierre Maudet*: «Conseil administratif: après l'agence de voyages, l'agence de placement?»

Nos travaux sont terminés pour ce soir. Nous nous retrouverons pour la session du mois de novembre. Bonne soirée à toutes et à tous!

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2642
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2643
3. Motion de M ^{mes} Anne Moratti Jung, H��l��ne Ecuyer, Gis��le Thi��vent, Liliane Johner, Catherine Gaillard-Iungmann, Marie-France Spielmann, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Virginie Keller Lopez, Claudine Gachet, Nicole Valiquer Grecuccio, B��atrice Graf Lateo, Sarah Klopmann, Monique Cahannes, Catherine H��mmerli-Lang, MM. Mathias Buschbeck, Didier Bonny, Alpha Dram�� et Eric Rossiaud: «Pour une campagne de sensibilisation �� l'��galit�� entre hommes et femmes destin��e �� l'��ge pr��scolaire» (M-540)	2644
4. Motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine H��mmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et Ren�� Winet: «Coupe de l'America 2007: du vent dans les voiles de la Ville de Gen��ve!» (M-541).	2651
5. Motion de MM. David Carrillo, Robin Dumuid, Jean-Marc Froidevaux, Robert Pattaroni, M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Marie-France Spielmann, Catherine Gaillard-Iungmann et Claudine Gachet: «Pour des mus��es polyglottes» (M-545)	2657
6. Motion de M ^{mes} Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, Catherine Gaillard-Iungmann, Gis��le Thi��vent, MM. Fran��ois Sottas, Jacques Mino, Christian Zaugg, Bruno Martinelli et S��bastien Bertrand: «Installons les d��p��ts couverts des TPG sous le site d'Artamis!» (M-547)	2666
7. Interpellation de M. Roman Juon: «Place Neuve ou place de Neuve?» (I-137)	2675
8. Interpellation de M. Roman Juon: «Qu'est-ce qui se passe �� la villa La Grange?» (I-138)	2676
9. Motion de M ^{mes} Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi: «Concept des F��tes de Gen��ve 2006; qu'en est-il?» (M-548)	2677

- | | |
|--|------|
| 10. Interpellation de M. Roman Juon: «Pour améliorer la présentation des projets en séances plénières du Conseil municipal» (I-140) | 2680 |
| 11. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Alain Gallet, Alain Marquet, Christian Zaugg, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, M ^{mes} Marie-France Spielmann et Sandrine Salerno, acceptée par le Conseil municipal le 3 juin 2003, intitulée: «Protégeons durablement le massif du Mont-Blanc» (M-359) | 2682 |
| 12. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005, intitulée: «Coup de chœur» pour les chorales genevoises et le répertoire d'oratorio» (M-299) | 2690 |
| 13. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des travaux, acceptée par le Conseil municipal le 27 juin 2005, intitulée: «Pour une meilleure lisibilité des projets d'habitat en matière de coûts et d'habitabilité» (M-452) | 2691 |
| 14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 28 juin 2005, intitulée: «Commission de préavis pour le soutien à la création musicale: coup de sac?» (QE-190) | 2692 |
| 15. Motion de M ^{mes} Béatrice Graf Lateo, Martine Sumi-Viret, MM. Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, Jean-Charles Rielle, David Carrillo, Roman Juon, Jacques Mino et Pierre Rumo: «Nouvelles compétences pour les agents de sécurité municipaux (ASM)» (M-549) | 2694 |
| 16. Pétitions | 2697 |
| 17. Propositions des conseillers municipaux | 2698 |
| 18. Questions écrites | 2698 |

La mémorialiste:
Marguerite Conus